

Quatrième séance, vendredi 13 mai 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet de décret 2016-DIAF-18: naturalisations; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2014-DIAF-134: modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois (fusion du Grand Fribourg et prolongation de la LEFC); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Résolution 2016-GC-49 Fritz Glauser/André Schoenenweid: pour la sauvegarde de la recherche agronomique suisse; prise en considération. – Résolution 2016-GC-50 Emmanuelle Kaelin Murith/Stéphane Peiry: soutien à la réforme de la fiscalité des immeubles agricoles; prise en considération. – Motion 2015-GC-134 Markus Bapst/André Schneuwly: révision de la loi sur les agglomérations; prise en considération. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Antoinette Badoud, Markus Ith, Gabriel Kolly et François Roubaty.

Sont absents sans justification: MM. Marc Menoud, Alfons Piller et Roger Schuwey.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Suite aux élections communales de ce printemps, plusieurs d'entre vous ont de nouvelles fonctions ou ont abandonné d'anciennes fonctions. Je vous rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque député de donner des informations actualisées au Secrétariat du Grand Conseil sur ses liens d'intérêts.

Nous sommes en possession de 2 résolutions qui sont arrivées sur notre bureau entre hier et ce matin. Je les traiterai en fin de matinée. Mais comme nous devons de toute façon traiter les résolutions durant la session où elles ont été déposées, si nous ne sommes pas arrivés au bout de notre programme, vers 11h30, je prendrai les résolutions de manière à ce qu'elles soient traitées avant midi.

Par ailleurs, je souhaite un bon anniversaire à notre collègue Giovanna Garghentini Python. (*Applaudissements*).

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de décret 2016-DIAF-18 Naturalisations¹

Rapporteur: Gilles Schorderet (*UDC/SVP, SC*).

Commissaire: Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à 10 reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 102 dossiers et audition des personnes concernées, la Commission a donné un préavis positif pour 72 dossiers. Trente dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois et sur la nationalité. C'est la dernière fois que je vous annonce des dossiers recalés par la Commission. Avec la nouvelle procédure mise en place par la Commission et le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, soit avec l'application stricte de la loi sur le droit de cité fribourgeois, tous les dossiers figurant dans le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat vous seront soumis. Une version bis vous sera présentée par la Commission des naturalisations avec des préavis positifs et négatifs.

La Commission des naturalisations travaille actuellement le décret accepté par le Conseil d'Etat en date du 12 avril dernier. Nous procédons depuis quelques semaines aux auditions nécessaires. Le Secrétariat du Grand Conseil assure le secrétariat de la Commission et nous espérons que M^{mes} Sylvie Barras et Isabelle de Groof auront du plaisir à officier pour la Commission des naturalisations. La Commission, elle, a déjà pu profiter des compétences et du professionnalisme de M^{mes} Barras et de Groof.

¹ Message pp. 1328ss.

La séparation des pouvoirs est ainsi respectée. Reste maintenant à régler le transfert des postes de travail, mais ce n'est pas de la compétence de la Commission.

Pour en revenir au projet d'aujourd'hui, vous pourrez constater qu'aux nos 72 et 73 figurent 2 dossiers qui avaient été refusés par le Grand Conseil. Suite à la modification du règlement d'exécution de notre loi sur le droit de cité, la Commission peut aujourd'hui vous donner un préavis positif. Une modification est à apporter au projet, au no 72: [REDACTED] n'habite plus à Bellegarde, mais au Royaume-Uni avec son mari.

La Commission des naturalisations vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le projet de décret tel que présenté. Si vous l'acceptez, ce sont 117 personnes qui obtiendront la nationalité suisse.

La Commissaire. Je vous recommande d'entrer en matière sur ce décret et me rallie presque intégralement aux conclusions du rapporteur.

Le Président. Je vous remercie. Chacun interprètera le «presque».

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. Comme annoncé, au no 72, changer «Jaun» par «Royaume-Uni».

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat et avec la prise en compte d'une modification au n° 72, par 80 voix contre 0. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/

CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 80.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 6.*

Projet de loi 2014-DIAF-134

Modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois (fusion du Grand Fribourg et prolongation de la LEFC)¹

Rapporteure: **Isabelle Portmann** (PLR/FDP, SE).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Zuerst möchte ich Frau Staatsrätin Garnier, Herrn Generalsekretär Russier, Herrn Schmid und Frau Clerc ganz herzlich für die grosse Unterstützung danken.

¹ Message pp. 1118ss.

Die Kommission Gesetz der Gemeindefusionen wurde ins Leben gerufen, um den Gesetzesentwurf des Staatsrates zur Änderung des Gesetzes über die Förderung der Gemeindefusionen und zweier weiterer Gesetze zu überprüfen und zu ergänzen. Vorausgegangen sind dem zwei Motionen, welche vom Grossen Rat angenommen wurden. Die erste Motion, eingereicht von Pierre Mauron und Ursula Krattinger-Jutzet, erachtet das Bilden eines starken Kantonszentrums als wichtig – ein starkes Zentrum bedeutet auch ein starker Kanton.

Die zweite Motion, eingereicht von Yves Menoud und Grossrätin Nadia Savary-Moser, verlangt die Fristenverlängerung der Fusionsvereinbarungen von Gemeindefusionen.

Der Staatsrat fügte beide parlamentarischen Vorstösse in eine einzige Botschaft zusammen. Es soll so besser koordinierbar sein. Die Fristenverlängerung und auch das Stärken Grossfreiburgs soll in das bestehende Gesetz zur Förderung von Gemeindefusionen und in zwei weitere Gesetze integriert werden.

Die Kommission ist für Eintreten auf den Gesetzesentwurf. Es gab aber in der Eröffnungsdiskussion einige Punkte, die lange und auch sehr unterschiedlich, ja kontrovers diskutiert wurden. Zum Beispiel: Der Gesetzesentwurf wurde von der Kommission insgesamt als positiv erachtet. Es sei besser, die Änderung zur Fusion Grossfreiburg ins Gesetz zur Förderung der Gemeindefusionen zu integrieren, als ein einziges Gesetz ad hoc zu kreieren und zu schaffen. Das starke Zentrum soll möglichst ein neutraler Begriff werden, Grossfreiburg wurde gewählt, um wenig Widerstand hervorzurufen.

Was auch noch diskutiert wurde: Die Fusion soll freiwillig sein, es soll kein Zwang bestehen. Wir werden später zu den Artikeln kommen, wo wir in der Kommission die Formulierungen verändert haben.

Es wurde ebenfalls diskutiert, wie viele Bewohner Grossfreiburg mindestens haben sollte. Es gab da unterschiedliche Meinungen. Die Meinung des Staatsrates in diesem Gesetzesentwurf war 50 000. Es wurde diskutiert, ob man dem Staatsrat diese Schwelle einfach so übergeben sollte. Es wurden auch höhere Schwellen gefordert um zu verhindern, dass Grossfreiburg nicht nur mit zwei Gemeinden entsteht.

Auch die Finanzierung der Fusion war ein sehr diskutables Thema. Einige wollten vor allem Fusionsgelder, auch um Steuerausgleiche zwischen den Gemeinden zu haben, andere wollten den Gesetzesentwurf des Staatsrats begrenzen mit der Finanzierung von gewissen Prozentsätzen der konstituierenden Sitzungen.

Es wurden auch einige Fragen an Frau Staatsrätin Garnier gestellt, zum Beispiel: Wenn Grossfreiburg entsteht, wie sieht es dann mit der Agglo aus? Muss diese erweitert werden? Auch die Frage der Rolle des Oberamtmanns, ob er die kon-

stituierenden Sitzungen leiten soll oder nicht – dies diskutieren wir dann weiter im Gesetz.

Es wurde auch die territoriale Frage gestellt: Wenn irgendeine Gemeinde des Sensebezirks zum Beispiel zu Grossfreiburg gehören würde, gehört sie dann zum Saanebezirk oder zum Sensebezirk? Diese Frage gehört jedoch nicht direkt zu diesem Gesetzesentwurf.

La Commissaire. Le projet de loi qui vous est proposé aujourd'hui marque une étape importante sur un chemin déjà long. Tout d'abord, la prolongation de 5 ans du délai pour déposer les dossiers de fusion est une excellente initiative et nous saluons dans ce sens la motion des députés Savary et Menoud.

Ensuite, l'objectif de donner une nouvelle impulsion à un processus qui semble louvoyer depuis quelques années sans que les partenaires concernés n'aient encore pu lui insuffler un réel dynamisme est à saluer. La constitution d'un Grand Fribourg est essentielle pour le canton. J'insiste sur cette dimension cantonale. Vous avez pu lire récemment dans la presse à quel point la Sarine en général et le Grand Fribourg en particulier contribuent à la bonne santé économique de notre canton. Près de la moitié du PIB du canton provient de la Sarine, soit pas loin de 9 milliards de frs chaque année.

Au niveau institutionnel, cela se perçoit notamment par la part des communes concernées à la péréquation intercommunale, laquelle contribue directement au budget des communes de tout le canton pour 2016. Ce seront 8 millions de frs pour Villars-sur-Glâne, pour donner un exemple. Donner à ce Grand Fribourg les moyens de se développer et de créer les infrastructures nécessaires à son développement est donc un défi qui concerne toutes les régions. Il importe de ne pas entrer dans un conflit ville-campagne qui ne ferait que des perdants. Le canton l'a montré à plusieurs reprises et vous venez de le démontrer en acceptant l'étude du métrocâble et aussi les travaux sur le pont de La Trême. Les investissements dans le centre cantonal ne signifient pas un désengagement dans les autres régions; l'Etat s'engage également dans toutes les régions, afin de garantir un développement cohérent. On pense par exemple aujourd'hui à la future gare de Châtel-St-Denis, pièce maîtresse de la mobilité dans le sud du canton, qui voit une collaboration étroite entre la commune, les TPF et le canton.

Je l'ai dit il y a un peu plus d'un an, lors de la prise en considération de la motion des députés Pierre Mauron et Ursula Krattinger-Jutzet, le calendrier est idéal. Plusieurs grands dossiers ont abouti ces dernières années, qui vont dessiner le nouveau visage du Grand Fribourg pour les décennies à venir: le pont de la Poya, la nouvelle halte ferroviaire du même nom, les premières mesures du PA2, soutenues par la Confédération. Ajoutez à cela les réflexions en cours sur l'imposition des entreprises qui vont avoir un impact important sur les communes et limiter leurs différences fiscales

dans ce domaine, ainsi que les projets de développement de zones emblématiques comme le Marly Innovation Center ou le site de Bertigny à Villars-sur-Glâne. Tout cela montre que le centre cantonal bouge. Il convient à présent de planifier les mesures à prendre pour accompagner ces projets et les coordonner. L'Agglomération de Fribourg est l'un des outils institutionnels à disposition, outil qui doit aussi évoluer, comme nous allons le voir tout à l'heure. La fusion doit être un autre outil, afin de donner à la région une gouvernance solide et les moyens institutionnels et financiers de relever les défis à venir.

Le cœur de ce projet est l'assemblée constitutive, comme l'ont voulue les motionnaires que vous avez soutenus en octobre 2014; une assemblée qui doit permettre l'élaboration d'un véritable projet de société au-delà des intérêts particuliers et en faveur du bien commun. Cette assemblée réunira à la fois des représentants des communes bien sûr, mais également, et c'est là que se situe aussi l'innovation, des personnes de la société civile, de l'économie, de la culture, des citoyennes et des citoyens. Il est impératif de développer un projet qui fasse rêver et qui permette de décrocher le vote populaire dans un grand enthousiasme. Je salue ainsi la naissance récente de l'Association Fusion 21 portée par ce même esprit dynamique et collaboratif. Cela témoigne de l'envie de la population de voir avancer ce dossier et du besoin de donner un cadre institutionnel pour que cette énergie puisse aboutir à un projet concret, lequel proposera une amélioration de la qualité de vie non seulement des habitants, mais également celle des infrastructures pour les travailleurs pendulaires et pour tous ceux et celles qui visitent cette région pour leurs achats ou leurs loisirs.

Je salue également ici le travail excellent de la commission parlementaire, qui n'a pas hésité à aborder le sujet dans toute sa complexité et toutes ses imbrications. Plusieurs de ses amendements apportent une réelle plus-value au projet initial et j'en remercie ses membres. Le Conseil d'Etat a pu se rallier à la majorité d'entre eux. Concernant l'art. 17d (nouveau) relatif à l'aide financière de l'Etat au fonctionnement de l'assemblée constitutive, j'annonce d'ores et déjà que le Conseil d'Etat se rallie partiellement au projet bis de la commission, puisqu'il propose de l'accepter tout en plafonnant cette aide à 100 000 frs par année.

Au nom du Gouvernement et conformément à l'art. 190 de la loi sur le Grand Conseil, j'ai déposé formellement un amendement dans ce sens, lequel sera traité lors de l'examen de cet article.

Je vous prie aussi d'avaliser toutes les facilités qui sont prévues dans les modifications de cette loi et qui sont destinées à donner une ouverture aux fusions des grandes communes, telles que prévues par exemple par la Gruyère, ainsi des arrondissements administratifs et des cercles électoraux.

Avec ces précisions, je vous appelle à entrer en matière sur le présent projet de loi.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message 2014-DIAF-134 ainsi que du projet bis de la commission. Notre groupe, dans sa majorité, salue la démarche d'encourager la fusion du Grand Fribourg et souhaite que les 2 plus grandes communes concernées en fassent partie. La fusion du Grand Fribourg constitue un enjeu central dans le développement du canton de Fribourg, notamment du point de vue économique. C'est également un élément essentiel pour créer un centre fort entre l'agglomération de Berne et celle de Lausanne.

Permettez-moi de comparer une fusion de commune à un mariage entre un homme et une femme, qui décident de tout mettre ensemble pour mieux affronter les défis pour l'avenir. Le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa grande majorité, soutient le projet bis de la commission. Il se réserve le droit d'intervenir lors des débats pour y apporter des corrections.

En mon nom personnel, j'encourage les autorités communales concernées présentes ou non dans cette salle d'entreprendre les démarches nécessaires dans les meilleurs délais pour créer le Grand Fribourg.

Schneuwly André (*ACG/MLB, SE*). Das Mitte-Links-Bündnis ist überzeugt, dass es wichtig ist, dieses Gesetz über die Gemeindefusionen zu erweitern und unterstützt das Eintreten.

Wir hoffen ganz fest, dass die betroffenen Gemeinden offen sind für diese Zukunftsmusik und dass dieses Gesetz genügend Anreiz geben kann, dass sich die Bevölkerung mit einem Grossfreiburg auseinandersetzt und erkennt, dass die vielen Vorteile überwiegen.

Viele Aufgabenbereiche könnten durch gemeinsames Auftreten genützt werden und diese Synergien wären sehr wertvoll. Das Gesetz hat natürlich einen Einfluss auf die Überarbeitung des Agglomerationsgesetzes. Unsere Fraktion ist einverstanden mit allen Änderungsvorschlägen der Kommission. Zusätzlich werden wir aber noch zwei weitere Amendements einbringen.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Que l'on soit de gauche, de droite, du centre, que l'on soit alémanique ou francophone, que l'on soit concerné par ce Grand Fribourg ou que l'on habite les régions périphériques, je crois que ce projet est porteur et que nous devons vraiment le soutenir, ce que fera le groupe socialiste.

La loi, respectivement le travail fait par la commission, est un bon compromis. C'est un sage compromis; je dirais que c'est une solution moitié-moitié, comme on a le secret de le faire à Fribourg. C'est une sage et juste répartition des rôles. Il appar-

tient effectivement au canton de fixer clairement sa volonté et ses objectifs pour un centre cantonal fort et de poser le cadre et les moyens pour y arriver. Il appartient ensuite à la population concernée, aux communes de déclencher ce processus, de désigner leurs représentants et au final d'accepter ou non le projet qui sera proposé. Ce qu'il faut maintenant garder à l'esprit est que notre rôle aujourd'hui est essentiel pour que l'on fasse en sorte que l'interrégion entre Berne et Lausanne ne deviennent pas un *no man's land*, mais existe. Et lorsque le centre cantonal fort existe, ça sert les intérêts de l'ensemble du canton et c'est vraiment bénéfique. On peut bien évidemment adapter le projet sur l'une ou l'autre virgule, l'un ou l'autre élément, l'important étant de ne pas dénaturer cette loi, respectivement le travail de la commission, pour que le cadre et les moyens d'y arriver soient toujours présents.

Sur ce, je vous invite bien évidemment à soutenir, comme je vais le faire pour ma part, au début le projet du Conseil d'Etat, puis le projet bis, lorsqu'il y a des modifications faites par la commission.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). C'est avec attention que le groupe libéral-radical a examiné cette modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes ainsi que deux autres lois (fusion du Grand Fribourg et prolongation de la LEFC). Beaucoup de choses ont déjà été dites, auxquelles je me rallie pour la grande majorité. Je serai donc brève.

Le groupe libéral-radical salue ce projet de loi, qui vise à forcer la fusion du Grand Fribourg, ce qui fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la motion Mauron/Krattinger-Jutzet, motion, je vous le rappelle, appelée de tout bord politique. Toutefois, un éventuel second projet doit se faire sur une base volontaire, d'autant plus qu'un vote populaire aura déjà eu lieu. Le groupe libéral-radical estime que l'intégration de citoyens dans le processus que le peuple aura choisi est gage d'une meilleure chance de succès. Nous regrettons qu'une valeur limite du nombre d'habitants ait été figée, alors que le bon sens devrait primer. Mais j'y reviendrai lors de la lecture des articles. Et enfin, nous regrettons que le Conseil d'Etat soit resté si vague sur le financement, manquant de courage et ouvrant ainsi en grand une porte à un éventuel soutien financier, ce qui n'est pas assez explicite pour le groupe libéral-radical. Preuve en est le nombre d'amendements reçus et la discussion fournie en commission. A ce sujet, le groupe libéral-radical soutiendra uniquement une participation de l'Etat aux frais de l'assemblée constitutive au maximum de 100 000 frs par année. Amendement que le PLR a déposé hier.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical entre en matière à l'unanimité.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne, commune directement touchée en l'occurrence par ce projet. Je

me permettrai, Monsieur le Président, de ne faire qu'une seule fois ma déclaration de liens d'intérêts, car vous pensez bien que ça ne va pas changer au cours de la discussion.

Cela dit, j'ai entendu beaucoup de choses qui ont été dites au sujet de l'importance d'avoir un centre cantonal fort et je peux vous dire que je suis la première à adhérer à cette idée. Il est en effet extrêmement important que le canton de Fribourg sorte maintenant de cette image un peu figée que lui a collée la Confédération, ainsi que quelques think tanks de l'économie d'un canton à vaches. Néanmoins, si nous voulons vraiment un centre cantonal fort, il faut se donner les moyens de l'avoir. A ce sujet, je ne suis pas absolument persuadée, pour ne pas dire que je suis même persuadée du contraire, qu'une fusion de quelques communes autour de la Ville de Fribourg suffira à rendre le centre cantonal fort. Je pense au contraire qu'il faut vraiment prendre le taureau par les cornes et pour ce faire, il faut un certain nombre d'éléments qui manquent malheureusement dans ce projet. Dans ce projet, on s'est contenté de mettre en place une procédure, à l'instar de ce qui s'est fait pour l'Agglo – soit dit en passant, il a fallu 10 ans pour créer l'Agglo. L'essentiel pour moi, si l'on veut aboutir à un centre cantonal fort, est d'arriver à mettre en place un système qui tienne compte d'une révolution de toute la structure qui gère notre canton. En particulier, il faut d'une part un financement adéquat et on l'a dit, ce projet, malheureusement, pêche par ce manque total de financement. Mais là, j'aurai l'occasion d'y revenir, puisque j'ai fait un amendement que l'on discutera tout à l'heure. Ensuite, il faut impérativement une refonte des structures territoriales. Par exemple, on a vu que les communes de la Gruyère envisagent sérieusement une fusion entre elles, ce qui est naturellement une très bonne chose. Cela veut dire que tout un district deviendra une seule commune, mais à cet effet, il aurait peut-être aussi fallu mettre en place une procédure ad hoc pour encourager ce type de fusion. Enfin, il faudrait un projet qui puisse fédérer l'ensemble des communes, c'est-à-dire tout le canton derrière le centre. C'est facile de dire qu'il faut encourager les communes concernées à prendre le taureau par les cornes, mais pour cette fusion du centre cantonal fort, pour arriver à faire ce Grand Fribourg, ce Fribourg qui a la vision de rivaliser avec des villes qui se sont bien développées grâce à leurs agglomérations et grâce aussi à des moyens financiers incitatifs, eh bien pour ce faire, il faudrait justement qu'il y ait l'ensemble du canton derrière et pas seulement uniquement les communes concernées, lesquelles devront supporter les charges que cela implique. Par ailleurs, je signalerai également qu'il faudra impérativement modifier la loi sur les agglomérations de manière à restructurer l'agglomération, parce que ça n'aura aucun sens d'avoir une grosse commune composée de 3 ou 4 communes de 50 000 ou 60 000 habitants et quelques petites communes à la traîne.

C'est pour ça que je ne m'opposerai pas à l'entrée matière, mais je voudrais apporter ici quelques réflexions qui vont dans le sens suivant: si vous voulez vraiment faire un centre

cantonal fort, eh bien donnez-vous les moyens de le faire. Et ne vous contentez pas simplement de mettre en place une procédure.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Nous avons bien sûr non seulement besoin d'un centre fort, mais bien plus encore d'une adéquation totale entre les besoins et les ressources des communes qui constituent pour le moins l'Agglomération du Grand Fribourg. Cette évidence n'a pas échappé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, dans le cadre des travaux qui ont permis le débat de ce matin. Et pourtant, cela a été rappelé tout à l'heure, le chemin fut long et escarpé:

- > 1990, dépôt par des députés de la Ville de Fribourg d'une motion sur la création d'une agglomération;
- > 1991, acceptation par le Grand Conseil de cette motion;
- > 1995, adoption par le même Grand Conseil de la loi sur les agglomérations;
- > 2008, création de l'Agglomération du Grand Fribourg.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme vous le constatez, il en aura fallu du temps pour créer l'Agglomération du Grand Fribourg. Une étape certes indispensable, mais certainement pas finie pour l'avenir non seulement de notre région, mais aussi de notre canton. Vous avez ici aujourd'hui, grâce à une volonté politique forte, un outil que vous avez voulu afin de doter le Grand Fribourg d'un dispositif large, démocratique et qui, je l'espère, sera moins chronophage que son prédécesseur pour la création du deuxième étage institutionnel de notre région.

C'est dans cet état d'esprit que je vous engage à accepter ce projet de loi avec enthousiasme, pragmatisme et sens des responsabilités, en sachant que le chemin restera compliqué. Il est nécessaire que le train entre Berne et Lausanne continue à s'arrêter à Fribourg.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Madame la Présidente...

Le Président. Merci! (Rires).

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Monsieur le Président (rises), Madame la Commissaire, chers collègues, le présent message donne suite à 2 motions acceptées par le Grand Conseil, qui concernent les fusions de communes et qui impliquent des compléments aux bases légales existantes. Aux fins de coordination, les suites aux 2 instruments parlementaires sont réunies en un seul message et projet de loi. Deux options étaient ouvertes lors des travaux préparatoires: l'élaboration d'une loi spécifique ou l'intégration des dispositions dans une loi existante. L'option de la loi spéciale a été écartée, car elle représentait un risque de confusion. Ainsi, l'on garantit une cohérence de l'ensemble des dispositions régissant les fusions de communes.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient l'idée de modifier la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, car elle définit les objectifs de l'en-

couragement aux fusions volontaires de communes ainsi que les moyens mis à disposition par l'Etat. Elle est limitée dans le temps, puisqu'elle prévoit que les demandes d'aide financière doivent être présentées au Conseil d'Etat dans un délai donné, la fusion devant entrer en vigueur au plus tard à la date fixée par la loi. Elle répond donc bien au but de la motion, à savoir encourager une fusion particulière du Grand Fribourg. Il est juste d'avoir écarté l'option d'une loi spéciale, celle-ci représentait un risque de confusion. Ainsi, on garantit une cohérence de l'ensemble des dispositions régissant les fusions de communes. Notre groupe soutient l'idée qu'une fusion doit permettre une gouvernance plus forte, une amélioration de la qualité de vie des habitants et un développement plus durable et cohérent. Une fusion du centre cantonal permettrait en particulier au canton de Fribourg de faire face aux défis démographiques et concurrentiels qui l'attendent, tout en répondant aux attentes de la population en matière de cadre de vie et de services de proximité.

Le Conseil d'Etat a renoncé à la terminologie de «centre cantonal» proposé par les motionnaires, lui préférant celle de «Grand Fribourg». En effet, la terminologie de «centre cantonal fort» peut prêter à confusion, dans la mesure où le centre cantonal est défini par le plan directeur sur la base de critères relevant de l'aménagement du territoire et non de considérations institutionnelles. Cette analyse est partagée par notre groupe. La fusion du Grand Fribourg constitue un enjeu central dans le développement du canton de Fribourg, notamment du point de vue économique. Une fusion du Grand Fribourg est un élément essentiel à la constitution d'un centre cantonal fort et au renforcement du canton en général. Lors de la consultation, la plupart des entités ont salué la proposition de mettre en place des règles particulières en vue de faire aboutir la fusion du Grand Fribourg. Elles ont souligné l'importance de cette fusion pour l'ensemble du canton ainsi que l'opportunité de voir intervenir dans les travaux de l'assemblée constitutive des personnes issues de la société civile.

Concernant la motion liée à l'expiration de la présente loi, le Conseil d'Etat propose un délai plus long que ne le demandaient les motionnaires. Là aussi, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient cette proposition. L'extension de la durée de validité de la loi et le report des dates par rapport aux échéances prévues dans la motion sont motivés par le souci de coordonner la prolongation de l'encouragement général aux fusions de communes et la création de conditions-cadres favorables à des projets de grande envergure, telle que la fusion du Grand Fribourg.

Notre groupe soutient l'entrée en matière, la subdivision de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes en 3 chapitres, l'élaboration facultative en cas de refus d'un nouveau projet de convention, la possibilité de prévoir des cercles électoraux, l'engagement du Conseil d'Etat à disposer des avis de communes concernées avant de statuer sur le périmètre

provisoire. Notre groupe soutiendra le projet bis de la commission pour l'ensemble des articles modifiés.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Tout d'abord, je vais préciser pour un prochain article que je suis personnellement favorable à ce qu'une fusion puisse être faite dès 50 000 habitants, étant donné que ça ne serait pas une bonne chose si une ou 2 communes pouvaient faire un veto par rapport au nombre d'habitants qu'on mettrait. Je pense que ce serait une mauvaise chose autant pour les discussions que pour le vote final. C'est pourquoi je pense qu'une fusion à 50 000 habitants serait une bonne chose.

Ensuite, c'est clair, on le répète depuis bien longtemps qu'on a besoin d'un centre fort. Cela fait bientôt peut-être 10 ans qu'on le répète, qu'on a des interventions parlementaires et que les députés demandent un centre cantonal fort. On en a besoin pour exister, pour que le milieu économique ait les infrastructures nécessaires pour travailler et là, je pense que les députés ont fait leur travail. Maintenant, je me pose la question concernant le Conseil d'Etat: quand va-t-il prendre les choses en main et mettre finalement les conditions-cadres pour qu'on puisse avoir ce centre cantonal fort? Pour avoir un centre cantonal fort, on doit avoir un préfet qui puisse être le moteur de ce district et pour qu'il puisse être le moteur, il doit y avoir des modifications dans ses tâches.

Aujourd'hui, j'ai déposé une question pour modifier les tâches du préfet, de manière à ce qu'il puisse être le moteur. Il a des tâches qui sont beaucoup techniques par rapport aux constructions, par rapport à différentes lois et ensuite, il doit être le moteur pour sa région, pour les associations de communes, pour les communes et pour les fusions. Là, encore une fois, on a introduit dans cette loi une tâche au préfet qui devra présider cette fusion du Grand Fribourg. Encore une fois, il devra pouvoir s'investir, avoir les moyens et le temps de le faire; et il devra le faire de manière volontaire pour s'engager dans cette fusion. Donc, on doit lui donner les possibilités et je pense que le Conseil d'Etat doit réagir pour pouvoir modifier ses tâches de manière à ce que ceci puisse être fait.

On doit donner les conditions-cadres en termes d'institutions bien sûr, mais aussi en termes d'infrastructures. Je ne pense pas qu'aujourd'hui, un centre cantonal fort puisse exister sans avoir des infrastructures notamment routières et de transports publics qui fonctionnent. M. Ropraz l'a bien précisé cette semaine: les trains ont été modifiés avec le RER, mais on voit encore qu'au niveau des routes, il n'y a pas de sites propres et il y a des bouchons sur toutes les routes qui vont vers la ville. Je pense que les entreprises se trouvant dans notre centre cantonal, si elles veulent pouvoir se rendre sur un chantier et qu'elles sont prises dans les bouchons avec 5 personnes dans un fourgon de travail tous les matins, à midi, à 13h00 et le soir, ne vont pas rester longtemps dans notre centre cantonal. Et là, on a vraiment des choses à faire et le

Conseil d'Etat, encore une fois, doit prendre les choses en main.

Je rappelle encore une fois que le Conseil d'Etat, dans un rapport de 2010, a dit qu'il allait modifier les tâches du préfet de manière à ce qu'il puisse être le moteur pour ce district. Mais depuis 2010, rien ne s'est passé, alors qu'on est aujourd'hui en 2016. Je demande donc aujourd'hui que le Conseil d'Etat s'engage par rapport à ce centre cantonal en mettant les conditions-cadres.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Etre un bon politicien c'est avoir les pieds sur terre.

Ein guter Politiker muss bodenständig sein.

Moi, je profite des nuits pour penser et pour rêver. Cette nuit, j'ai rêvé qu'un beau-père riche souhaitait un beau mariage, mais il était, comme bon patriarche, exigeant avec sa future belle-fille. Dans le panier de la mariée, il proposait finalement une patinoire pour 55 000 petits-enfants ou bien une patinoire et une piscine olympique pour 65 000 petits-enfants. La réalité du terrain: Fribourg est un canton avec beaucoup d'atouts, financièrement très sain, bien géré; il y fait bon vivre, on a le bilinguisme et d'excellentes écoles. On a aussi des points faibles: notre PIB sur lequel j'espère revenir plusieurs fois dans cette législature. On doit améliorer notre position au niveau du PIB. On a un autre point faible et c'est ce qu'on va traiter maintenant, le morcellement de notre Etat. Nous sommes la partie géographique d'Europe la plus morcelée, malgré tous les efforts qui ont été consentis dans ce canton. Cela a un prix. Etre petit est un luxe qui se paie cher, qui demande beaucoup de coordination, beaucoup de travaux. On habite ici, on travaille là-bas, on passe ses loisirs à un autre endroit. Pour le citoyen fribourgeois, c'est finalement égal, nos frontières politiques. On doit changer nos mentalités. Quand est-ce le bon moment de fusionner? Ma définition est la suivante: prenez un hélicoptère, montez de 100 mètres et vous verrez. Lorsque le tissu est bâti d'une façon continue, c'est le plus grand moment de fusionner. Dans le cadre du Grand Fribourg, pour moi, toutes les communes francophones répondent à ce critère.

Quand on va à la patinoire de Fribourg, tout le monde se retrouve sous «Ici, c'est Fribourg». Je pense que les députés doivent aussi comprendre ça. Qu'on soit singinois, gruérien, broyard ou même d'ailleurs, francophone ou germanophone, tout le monde dit: «Ici, c'est Fribourg».

Dans tout processus de fusion, il y aura toujours les freineurs de bob. Ces gens qui vous diront: «Ce n'est pas le moment, il y a trop d'impôts, le taux n'est pas agréable, le nom ne sera pas bien choisi, les dettes sont trop élevées dans ce cas-là.» C'est ça, les freineurs de bob, et il faut parfois passer par-dessus. Le mariage ne sera certainement pas d'amour, mais faisons en sorte qu'il soit au moins de raison.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de marquer un coup fort pour aller de l'avant, dans cette direction. Le coup sera d'autant plus bien joué que des nouvelles communes se sont constituées. Un nouveau conseil communal a l'intérêt maintenant d'être actif, d'aller de l'avant, de prendre contact avec ses partenaires et le moment est particulièrement bien choisi pour lancer ce processus. Nous devons, nous, le Grand Conseil, avec le Gouvernement, marquer d'un point fort aujourd'hui ce mouvement qui doit aller de l'avant. Il est important que Fribourg se renforce et si Fribourg, le centre-ville gagne, c'est tout le canton qui va en bénéficier.

Je vous remercie de soutenir ce processus de fusion qui vient de démarrer.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal de la Ville de Fribourg.

Je salue vivement ce projet de loi non seulement pour son contenu, mais aussi pour les débats qu'il génère. Tant en commission que dans notre Parlement, il semble d'un avis général que le besoin de la fusion du Grand Fribourg soit acquis et reconnu. Plusieurs l'ont dit, la mise en place d'un processus est une bonne chose, mais les fusions restent des démarches volontaires et souveraines des communes concernées. Je souhaite donc vivement que le dialogue entre les exécutifs, les administrations et les législatifs soit réouvert, poursuivi ou renforcé. Chacune des communes peut apporter des briques à l'édifice. Trouvons nos projets communs – et nous en avons – et allons de l'avant.

La Rapporteuse. Ich habe gesehen, dass das Eintreten auf den Gesetzesentwurf gewünscht wird und dass ein starkes Zentrum zwischen Lausanne und Bern geschaffen werden soll. Dies wird auch aus wirtschaftlicher Sicht als nötig erachtet.

Zu den Bemerkungen von Frau Schnyder: Ich muss sagen, dass wir in der Kommission diese Frage nicht eingehend besprochen haben. Wir haben das Ganze kurz angedeutet, uns dann aber gesagt, dass wir das Ganze mit dem Gesetzesentwurf und dem Projekt initiieren und dass dann später darüber gesprochen werden muss.

Ebenfalls diskutiert wurde die Frage, ob der Oberamtmann die richtige Person für die neuen zusätzlichen Aufgaben ist oder ob nicht eine neutrale Person diese Aufgaben übernehmen müsste.

La Commissaire. Un grand merci pour vos remarques d'entrée en matière. J'ai apprécié l'analyse très fine du député Lauer sur la structure de cette loi modifiant la loi sur la fusion, notamment sur la non-nécessité de faire une loi spéciale. J'ai apprécié aussi les considérations du député Ducotterd sur les tâches des préfets; le Conseil d'Etat va répondre prochainement favorablement au postulat Wüthrich et consorts, qui a été déposé sur les structures territoriales, dans le sens que le dossier va être remis à l'ordre du jour pour soutenir effecti-

vement toutes les initiatives convergentes qui feront avancer notre canton.

Je remercie le député Dietrich, également conseiller communal de la Ville, pour son soutien, ainsi que le député Dafflon pour son brillant rêve nocturne et je lui souhaite vivement qu'il se réalise.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1 – LOI RELATIVE À L'ENCOURAGEMENT AUX FUSIONS DE COMMUNES (LEFC)

INSERTION D'UN INTITULÉ DE SUBDIVISION AVANT L'ARTICLE 1

> Adopté.

ART. 1 AL. 1^{BIS} (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 2, LET. D (NOUVELLE)

La Rapporteuse. Es wurde hier nur kurz überlegt, ob das Kantonszentrum so stehen gelassen werden soll oder ob eben die Schaffung von Grossfreiburg erwähnt werden soll. Wir liessen es dann jedoch so sein.

> Adopté.

ART. 12A (NOUVEAU)

Le Président. Je suis en possession d'une proposition d'amendement de M^{me} la Députée Erika Schnyder, à l'art. 12a (nouveau) intitulé «Fusion du centre cantonal».

Avant que M^{me} Schnyder ne prenne la parole, je précise que si cet article ne fait pas partie des articles discutés dans cette modification de loi, nous pouvons accepter sa proposition d'amendement, car il y a un lien clair de connexité avec le sujet en question.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 12a (nouveau): «Fusion du centre cantonal

¹ En dérogation aux articles 9 à 11, l'Etat octroie un subventionnement spécial à la fusion des communes du centre cantonal. Cette subvention doit tenir compte des disparités financières et fiscales entre les communes concernées et de l'impact positif dont bénéficiera l'ensemble du canton.

² Le montant de la subvention est fixé par le Conseil d'Etat, de telle sorte que la charge fiscale de la nouvelle commune se rapproche au maximum de celle de la commune la moins chère. Il ne sera toutefois pas inférieur à 150 millions de francs.»

En effet, l'absence de loi spéciale qui traite de la fusion des communes centre fait appliquer au processus de fusion les dispositions relatives au subventionnement prévu par les art. 9 à 11 LEFC. Comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, ce qui manque effectivement dans cette loi, c'est précisément un montant incitatif de subventionnement qui ferait que ce n'est pas l'ensemble des communes fusionnées qui auraient à supporter la charge immanquable qui aboutira suite à cette fusion, mais qui tient compte du fait que la fusion des communes centres est un élément qui sera profitable à l'ensemble du canton. Les retombées ont été rappelées tant par M^{me} la Rapporteuse que par divers députés qui se sont exprimés jusqu'ici. Je pars donc de l'idée que personne ne met en cause que le renforcement du centre sera bénéfique pour l'ensemble du canton. Dès lors, il me semble juste que cette conséquence favorable soit également possible grâce à un financement adéquat et que ce financement ne soit pas uniquement porté par les communes concernées. Cela dit, dans mon amendement, vous avez remarqué que j'ai mis un montant qui doit certainement faire tousser notre grand argentier. Je l'ai fait exprès, Mesdames et Messieurs, parce que j'ai voulu que pour une fois, on sache que ce ne sont pas des clopinettes que coûtera cette fusion. Lorsque nous avons fait l'exercice avorté jusqu'ici d'essayer une fusion à 6, puis à 3, nous avons fait un calcul d'estimation des charges. Il est vrai que ce calcul tenait compte de la situation du moment et qu'il y a certaines choses qui ont évolué depuis, mais nous sommes arrivés – et nous nous sommes arrêtés en cours de route – au montant pharaonique de 150 millions de frs. Certes, ce ne sera certainement pas ce montant qui pourra être débloqué, en tout cas pas en une fois, mais je pense que ça vaut la peine d'être dit. Il faut que l'on sache que cette fusion a un coût et que ce coût, il faudra bien que quelqu'un le supporte.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare mon lien d'intérêts et comme M^{me} Schnyder, permettez-moi de ne le dire qu'une seule fois, car j'aurai l'occasion de reprendre la parole dans ce dossier: je suis présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Chère collègue, chère M^{me} Schnyder, vous exagérez. Vous voulez faire couler le projet avant de commencer? On ne peut pas faire mieux. Vous voulez provoquer un choc dans ce Parlement? Peine perdue, car tellement déraisonnable et irrationnel. Vous voulez, avant de commencer, crispier les différentes parties? Alors, continuez ainsi, j'ai envie de vous dire. Mais faites attention, car on affaiblit toujours ce que l'on exagère.

Dans votre amendement, vous demandez que cette subvention tienne compte de l'impact positif dont bénéficiera l'ensemble du canton et tienne compte des disparités financières et fiscales entre les communes concernées. Je peux comprendre la raison de l'impact positif pour l'ensemble du canton, car je suis la première à vouloir aussi ce centre cantonal fort, personnellement, en tant que députée PLR et en tant

que présidente de l'ACF. Notre prise de position en témoigne. Un centre cantonal fort est réputé comme étant un moteur pour tout le canton et toutes les communes. C'est dans ce sens que la commission a trouvé un compris à l'art. 17d (nouveau). Par contre, je ne peux pas, en tant que présidente de l'ACF, accepter un régime particulier si différent, je dirais même à des années-lumière, entre les communes. Autant d'exagérations dans l'inégalité entre les communes n'est pas pensable une seconde. Qu'allez-vous dire aux communes fusionnées qui ont réussi à gommer un différentiel d'impôts et qui n'ont pas reçu cette manne? Qu'allez-vous dire aux communes où la fusion a échoué à cause d'un différentiel d'impôts, car elles n'ont pas pu bénéficier de cette manne? Qu'allez-vous dire à la commune unique qui se dessine dans le district de la Gruyère, où le coefficient le plus bas est à 67,9 et le plus haut à 100, différentiel 32,1, alors que le Grand Fribourg est à 63,9 pour le plus bas et à 85 pour le plus haut, différentiel 21,1?

D'autre part, je tiens à dire à toutes et tous que ce régime de subventionnement a déjà existé par le passé, lors d'un précédent train de mesures. Et ironie du sort, ce sont les grandes communes qui ont pointé du doigt le coût trop onéreux, à juste titre, de ce régime. Puis, c'est le Grand Conseil qui a mis le holà. En effet, la dernière commune qui en avait bénéficié était Léchelles-Chandon, petite commune de moins de 500 habitants, qui avait reçu grâce à ce régime un montant de plus de 2666 frs par habitant. Et maintenant, on aimerait revenir à ce système de subventionnement seulement pour le Grand Fribourg, en laissant les autres communes se débrouiller pour combler de plus grandes disparités fiscales que la Ville et ses voisines. Tenir compte de l'impact positif dont bénéficiera le centre du canton, oui, mais non à cet amendement. Je le répète: les disparités fiscales existent dans toutes les communes de ce canton. Vous l'aurez compris, je vous prie de refuser cet amendement à une très large majorité.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je voudrais tout d'abord rappeler à la commune de Villars-sur-Glâne, surtout à sa syndique, que finalement, on avait un projet d'ARS aujourd'hui qui était à l'époque prévu pour être aussi une part du moteur pour ce district et que les deux-tiers des communes environ, ou si ce n'est pas les trois-quarts des communes du district, ont accepté les statuts de l'ARS. Les communes du Grand Fribourg, à l'exception de la commune de Villars-sur-Glâne, ont toutes accepté les statuts de l'ARS et Villars-sur-Glâne n'a pas passé au Conseil général, étant donné que son conseil communal n'était pas favorable à l'ARS. Et là, finalement, c'était un montant qui était de moindre importance pour une commune comme Villars-sur-Glâne, qui a des moyens quand même autrement plus importants que les communes périphériques. Donc, je pense aussi que la commune de Villars-sur-Glâne, aujourd'hui, doit aussi jouer son jeu de moteur finalement avec le nombre d'habitants qui arrive, je crois, à 13 000 habitants dans le district de la Sarine.

Concernant l'amendement, par rapport à ces 150 000 millions de frs, si ce sont 150 millions de frs mis pour égaliser le taux d'impôts, on peut dire que là, c'est une inégalité fiscale par rapport aux autres communes qui n'ont pas reçu ça pour fusionner. Par contre, si on nous dit qu'on met 150 millions de frs pour des infrastructures dans le Grand Fribourg, pour des infrastructures qui serviront à tout le canton, qui serviront à créer quelque chose qui soit un moteur pour notre canton et qui rapporte par la suite, je pourrais le soutenir en deuxième lecture.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je n'avais pas l'intention d'intervenir à ce moment-là, mais en fait, comme je vais présenter un amendement qui va dans le sens de M. Duccotterd, qui ne met pas tellement l'accent sur les frais de mise en place d'investissements de la commune fusionnée, j'aimerais quand même intervenir.

Je comprends les objections qui sont faites à la proposition de notre collègue M^{me} la Syndique de Villars-sur-Glâne, mais elles reposent sur un raisonnement classique de concurrence: ce que gagne l'un, l'autre le perd. J'aimerais quand même vous rappeler que le centre cantonal fort, ça veut dire qu'il est au service du canton. Le centre cantonal peut être fort seulement s'il est au service du canton. Ce qui est bon pour le centre cantonal est bon pour le canton. Ce n'est pas parce que lui va gagner quelque chose que les autres vont perdre. Le danger de cette pensée concurrentielle est que nous allons tous perdre. Le canton va perdre, parce que le centre cantonal fort va perdre lui aussi. Donc, ce risque-là, on doit vraiment le limiter et adopter une attitude que je trouve un peu plus créative et constructive, pour ne pas dire intelligente, soit que nous gagnions tous, que le centre cantonal gagne et que le canton gagne grâce à ça. J'aimerais insister sur cette différence-là, qu'on quitte cette pensée classique concurrentielle de l'un contre l'autre. On est tous dans le même canton. La patinoire n'est pas faite pour 65 000 personnes; elle est faite pour 300 000 personnes. Je veux que l'on sache qu'on ne refuse ni les spectateurs ni les hockeyeurs, qu'ils viennent d'une commune singinoise ou glânoise qui n'appartient pas au Grand Fribourg. Ce sont des infrastructures et des éléments qui sont communs à tout le canton. La commune forte doit gagner pour que le canton gagne. Pensez-y au moment de voter.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich hatte auch nicht vor zu intervenieren, aber nun kann ich nicht anders.

Wenn ich diese Voten höre, dann bin ich ehrlich gesagt schockiert über diesen Vorschlag. Erstens einmal ist es eine grosse Ungerechtigkeit, die hier vorgeschlagen wird. Es ist nämlich nichts anderes, als dass Gemeinden der ländlichen Gebiete die Steuern für die Städte und die urbanen Gebiete etwas ausgleichen und bezahlen sollten, und damit kann ich selbstverständlich nicht einverstanden sein.

Ich bin heute mit der Motivation in dieses Parlament gekommen, dass wir vielleicht den Stadt-Land-Graben etwas

zuschütten und uns etwas annähern könnten. Mit diesem Vorschlag machen wir genau das Gegenteil und darum bitte ich Sie, diesen massiv, am besten einstimmig, abzulehnen.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). J'ai entendu exactement ce que je voulais entendre et je suis assez contente de l'apprendre. Je ne me fais d'ailleurs aucune illusion sur mon amendement. Je constate simplement que le moment venu, la population concernée appréciera. Je retire mon amendement, M. le Président.

> La proposition d'amendement Schnyder est retirée par son auteur.

ART. 17 AL. 1, 1^{RE} ET 3^E PHR.

La Rapporteure. Hier haben wir in der Kommission besprochen, ob die Daten, die durch die Motion Savary-Moser verändert werden, realistisch sind. Wir sind zum Entschluss gekommen, dass sie realistisch sind und haben das so angenommen.

> Adopté.

INSERTION D'UNE NOUVELLE SUBDIVISION APRÈS L'ARTICLE 17

> Adopté.

ART. 17A (NOUVEAU) AL. 1

La Rapporteure. Absatz 1 haben wir so akzeptiert, wie er ist. Bei Absatz 2b gab es grosse Diskussionen um die 50 000 Einwohner und Einwohnerinnen. Es wurde ein Antrag zur Streichung gestellt. Es wurde auch der Vorschlag von 60 000 Einwohnern gebracht. Weil diese Zahl so differenziert diskutiert wurde, war das Resultat dann das, dass wir die 50 000 vom Gesetzesentwurf angenommen haben.

> Adopté.

ART. 17A (NOUVEAU) AL. 2

La Rapporteure. Ich habe es eben vorhin gesagt.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je vous propose un amendement à l'art. 17a (nouveau) al. 2, let. b consistant au biffage de cette let. b.

Vous l'aurez lu dans le compte rendu de la commission, cet amendement a été discuté et a été très partagé. Mon amendement propose de ne pas mettre un nombre limité d'habitants pour le centre cantonal fort:

> cet alinéa ne différencie pas le premier projet d'un éventuel second, qui pourrait aussi voir le jour. Je m'explique. Il faut savoir que les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne font à elles seules déjà plus de 50 000 habitants, 50 425 exactement, et ce n'est pas pour autant le but recherché d'un Grand Fribourg d'avoir uniquement ces 2 communes. Lors d'un éventuel second projet, va-t-on refuser par exemple

à Fribourg, Granges-Paccot et Givisiez, parce qu'elles ne compteraient pas 50 000 habitants, de partir pour un projet, alors qu'elles le désirent? Je ne le pense pas et ce serait surtout une faute stratégique;

- > à l'al. 1 de ce même article, il est dit que c'est le Conseil d'Etat qui détermine le périmètre provisoire et je pense que l'on peut faire confiance au bon sens du Conseil d'Etat pour définir les communes susceptibles d'entrer dans le premier projet afin d'atteindre l'objectif fixé de la motion. De plus, supprimer cette valeur limite permettra à un éventuel second projet de voir le jour, même s'il compte 48 000 ou 49 000 habitants.

Je vous prie de faire confiance au bon sens pour atteindre l'objectif recherché par les motionnaires, pour permettre ainsi une certaine ouverture sur la grandeur de la fusion et pour ne pas interdire, en raison d'une limite d'habitants figée dans la loi, ceux qui voudraient se mettre ensemble.

C'est avec ces considérations que je vous prie d'accepter cet amendement.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je reviens sur cet amendement qui en fait dénature l'idée même du projet, lequel est de faire fusionner un Grand Fribourg. Si on laisse ce chiffre de 50 000, c'est pour permettre aux communes de fusionner dans l'esprit de cette loi. Il n'est pas question d'interdire à 2 communes, comme Givisiez et Granges-Paccot que vous avez citées, de fusionner, mais simplement de donner à ces communes qui fusionnent à large échelle ces conditions spéciales qui font l'objet de la loi d'aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous propose de refuser cet amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Tout à l'heure, j'avais envie de dire à M^{me} Schnyder: moins, c'est plus. Je n'ai pas eu l'occasion de le dire. Et à M^{me} Savary, j'ai envie de dire: vous nivelez par le bas les exigences et on n'arrivera pas au but final. Le but final est de faire un centre cantonal fort et de ne pas garantir une fusionnette.

Dans ce sens-là, je pense que cet amendement, il faut le refuser, parce qu'il ne va pas du tout dans le sens de l'esprit de la loi, de la volonté de renforcer et de forcer ces communes autour de Fribourg à travailler ensemble dans l'intérêt général du canton de Fribourg. Donc, il ne faut surtout pas supprimer cet let. b, ce chiffre de 50 000 qui me semble personnellement déjà bas – je serais plutôt aller plus haut, mais je peux vivre avec.

Donc, je vous recommande de refuser cet amendement.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). J'annonce mon lien d'intérêts: je suis vice-syndique de la commune de Fribourg.

J'entends les remarques qui ont été faites par les 2 collègues mais je crois que s'il est juste qu'il y a bien un esprit fusion, il y a aussi un esprit Fribourg. Vous le savez, le Conseil d'Etat le

dit souvent, nous marchons des fois pas à pas. Nous faisons des petits pas. C'est ce qui peut aussi arriver pour une fusion. Moi, j'aimerais bien que la commune de Villars-sur-Glâne, demain, me dise: «Eh bien, nous fusionnons et nous commençons le processus.» Or, vous savez que ce n'est pas si facile que ça. Il y a des petites communes qui ont déjà manifesté leur intérêt à fusionner avec nous et on n'atteindrait pas les 50 000 habitants. Moi, je crois vraiment au mouvement centrifuge. S'il y a 1, 2 ou 3 petites communes qui veulent s'intégrer à Fribourg, fusionner avec Fribourg, cela donnera envie aussi aux autres. Si vous nous empêchez, peut-être qu'on y arrivera tout de suite, mais je ne le crois pas. Si vous nous empêchez de faire une démarche pas à pas, nous risquons bien de faire capoter l'ensemble du projet.

Messieurs et Mesdames, nous avons l'esprit de Fribourg; donc, choisissons la manière la plus facile pour atteindre ce but. Ne mettons pas des exigences inutiles qui nous donnent juste un symbole d'un Grand Fribourg. Nous ne vivons pas seulement de symboles; nous vivons de réalité.

Soyons donc pragmatiques et acceptons cet amendement.

La Rapporteuse. Ich bleibe bei der Kommission und den 50 000 Einwohnern.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous prie de conserver la version initiale non seulement pour les arguments évoqués par M^{me} la Députée de Weck, mais également parce que cela justifie des dispositions spéciales. Dans ce projet de modification de loi, nous allons au-delà de ce qui est prévu pour les fusions normales. Donc, nous avons besoin d'une justification.

Le Conseil d'Etat aurait été disposé à mettre un nombre plus élevé d'habitants, mais il a besoin, quelque part, d'une garantie que l'esprit de la loi – qui a été relevé par le député Piller – soit respecté et que ces moyens spéciaux soient là pour une fusion qui regroupe vraiment un nombre conséquent d'habitants.

Puisque j'ai la parole, j'avais préparé une petite intervention humoristique en réponse à M^{me} Schnyder. J'avais trouvé ce matin le chocolat Villars qui s'appelle «Fusion pure» et j'en ai dégusté pour prendre des forces. J'ai constaté que son emballage n'est pas entièrement doré. Même s'il y a un peu de dorure, il y a une vache, Madame la Députée, et une corne. (*Rires et chahut*).

Avant que le débat ne continue, j'aimerais juste profiter de l'occasion pour répondre à un argument qui a été donné suite à l'intervention de M^{me} Schnyder. On dit que fournir des moyens spéciaux serait inéquitable pour les autres communes du canton. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises: une fusion est simple si les communes aux alentours fusionnent avec une commune centre qui a un taux d'impôts plus bas. Cela a été le cas à Morat. Cela sera plus ou moins le cas pour Bulle. Ce

n'est pas le cas pour le centre cantonal. La plus grande partie de la population est basée à Fribourg, qui a un taux d'impôts plus haut. Donc là, on a vraiment une difficulté supplémentaire dont il faut tenir compte. Cela ne veut pas dire qu'il fallait accepter l'amendement Schnyder, qui était exagéré, mais cela veut juste dire qu'il faut tenir compte du fait qu'il y a une difficulté supplémentaire.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Savary à l'art. 17a (nouveau) al. 2, let. b.
- > Au vote, la proposition d'amendement Savary, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 62 voix contre 29. Il y a 5 abstentions.
- > Art. 17a (nouveau) al. 2 adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté pour la proposition d'amendement Savary:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 29.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly

André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 62.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB). *Total: 5.*

ART. 17B (NOUVEAU)

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis conseillère générale à la Ville de Fribourg.

Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 17b (nouveau) al. 1: «A la requête des conseils communaux *ou de l'organe législatif* ou [...]»

A la page 4 du message, vous avez un tableau qui montre le processus de fusion. Pour le déclenchement du processus de fusion, on ne mentionne que le conseil communal et les citoyens actifs. Par contre, dans la loi actuelle, il y aussi l'organe législatif et il a été écarté dans la nouvelle version proposée. Le message ne mentionne pas la raison de cette décision et dans les travaux de la commission, nous n'avons pas eu d'écho expliquant pourquoi on ne tenait pas compte du rôle des conseils généraux. Je propose donc de rajouter aussi «*das Legislativorgan*», «*l'organe législatif*», comme c'est le cas actuellement. Il me semble que le conseil général est quand même l'organe qui représente le peuple, qui est élu pour faire de la politique et qui, pour cette question tellement primordiale, devrait aussi avoir un rôle à jouer. Donc, je propose de rajouter à nouveau ce passage.

Quant à la possibilité d'avoir une solution mixte, que dans une commune ayant un conseil général, c'est le conseil général qui prend l'initiative et dans une autre qui n'en a pas, cela pourrait être le conseil communal ou les citoyens actifs. Je pense qu'on pourrait laisser cette question de détail pour des cas spéciaux au règlement.

Je vous propose simplement de ne pas oublier les conseils généraux actifs, parce qu'il y en a beaucoup dans le centre cantonal, et de leur donner la possibilité de prendre l'initiative.

La Rapporteuse. Wir haben dies in der Kommission nicht besprochen. Wenn es die aktiven Bürger nicht behindert, dann ist es eigentlich auch im Sinne der Kommission. Ich kann es nur so definieren.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat n'a pas été saisi de cette proposition d'amendement. Cependant, la loi sur les communes, au chapitre VII «Fusion de communes», à l'article 133a, prévoit ceci: «La fusion avec une ou plusieurs communes peut être demandée par l'Etat, l'assemblée com-

munale sur l'initiative d'un citoyen (art. 17 al. 1), le conseil général sur l'initiative de l'un de ses membres (art. 51^{bis} et 17 al. 1), le conseil communal ou le dixième des citoyens actifs.»

Donc, je ne pense pas que le Conseil d'Etat s'opposerait à cet amendement dans le sens où il est parallèle à d'autres dispositions de la loi sur les communes, même s'il n'a pas été discuté en commission.

Le Président. J'interprète la situation de la manière suivante: la rapporteure et la commissaire ne s'oppose pas formellement. M^{me} la Députée, maintenez-vous votre proposition d'amendement?

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Oui, M. le Président.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition d'amendement Mutter à l'art. 17b (nouveau) al. 1.
- > Au vote, la proposition d'amendement Mutter, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 54 voix contre 29. Il y a 7 abstentions.
- > Art. 17b (nouveau) modifié selon l'amendement Mutter.

Ont voté pour la proposition d'amendement Mutter:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 54.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emma-

nuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 29.*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 7.*

ART. 17C (NOUVEAU) AL. 1

La Rapporteure. Dieser Vorschlag des Gesetzesentwurfs des Staatsrates war uns in der Kommission etwas unklar, wie viele Delegierte möglich sind, usw. Wir erwarteten dann einen neuen Vorschlag und haben dann einen neuen Artikel anders aufgeführt, wie Sie auf dem Blatt sehen. Für uns ist so klarer aufgeführt, wie viele Delegierte möglich sind.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis de la commission, lequel clarifie la formulation.

Le Président. Je suis en possession d'un amendement de M^{me} la Députée Erika Schnyder. Est-ce vous vous ralliez à la proposition du Conseil d'Etat et de la commission?

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Oui.

- > La proposition d'amendement Schnyder est retirée par son auteure.
- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 17c (nouveau) al. 1.
- > Art. 17c (nouveau) al. 1 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 17C (NOUVEAU) AL. 2

> Adopté.

ART. 17C (NOUVEAU) AL. 3

> Adopté.

ART. 17D (NOUVEAU) AL. 1

La Rapporteure. Hier wurde in der Kommission diskutiert, ob die Oberamtsperson die richtige Person ist, um den Vorsitz der konstituierenden Versammlung zu haben. Es wurde dann Ja abgestimmt. Wir haben aber ergänzt «...ohne beschliessende Stimme; bei Stimmgleichheit hat sie den Stichentscheid.» Es geht da um das Mandat und nicht um die Person Oberamtmann.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1144ss.

La Commissaire. Le projet bis de la commission laisse une certaine liberté, qui est un compromis, mais qui reconnaît aussi le rôle possible du préfet.

Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'amendement de M^{me} la Députée Schnyder ni le projet bis de la commission et gardera la version initiale du Conseil d'Etat.

Maintenant, le Conseil d'Etat vient de se rallier au projet bis. Dois-je déposer un amendement par écrit ou par oral?

Le Président. Par oral.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Donc, nous maintenons la version initiale du Conseil d'Etat, qui consiste à garder le préfet comme président avec une voix délibérative.

Dans les charges du préfet est inscrite certainement tout en haut celle d'assurer les bonnes relations entre les communes du district et de faire primer l'intérêt commun du district sur les intérêts particuliers de chaque commune.

Lors de la constitution de l'Agglomération, c'est le préfet qui présidait l'assemblée constitutive. A cette place, il a rappelé à certains délégués de s'élever au-dessus de leur vision trop communaliste et de voir l'intérêt de la région. On ne peut que regretter que la loi sur l'agglomération n'ait pas attribué la présidence de l'Agglomération au préfet; cela aurait évité bien des tensions entre les communes.

Pour jouer son rôle, le président doit aussi disposer du droit de vote. Dire qu'il n'a qu'une voix consultative signifie en réalité qu'il n'a plus ce droit de vote. Ainsi, il participerait aux débats, puis il n'aurait pas le droit de soutenir sa position en votant comme s'il s'en lavait les mains. Ne croyez-vous pas que cette attitude serait vue un peu comme celle de Ponce Pilate qui laisse les autres prendre la responsabilité de la décision? Si l'on veut saper l'autorité du préfet et du président, on peut difficilement faire mieux. Or, pour que la fusion réussisse, il faut que le préfet soit pleinement respecté et que lui soient assurés tous les moyens pour atteindre ce but.

C'est pour ces raisons que le groupe libéral-radical vous encourage à revenir à la version initiale du Conseil d'Etat.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 17d (nouveau) al. 1: «L'assemblée constitutive élit son président ou sa présidente. Les préfets des districts concernés participent aux séances avec voix consultative.»

On parle ici d'une fusion de communes, on ne parle pas d'une association de plusieurs communes. C'est assez exceptionnel, même s'il s'agit d'une procédure exceptionnelle aussi. Mais c'est quand même assez exceptionnel aussi qu'un préfet préside une assemblée dans laquelle les communes forment au fond une entité qui sera une et unique. Je ne vois pas en quoi

le fait que le préfet préside apaisera les tensions ou apaiserait les tensions entre les communes. Ou bien les communes ont l'intention de fusionner et s'arrangent, créent une structure qui leur permette justement d'arriver à faire cette convention de fusion pour arriver ensuite à n'être plus qu'une. A ce moment-là, le préfet, qui soit dit en passant est le surveillant des communes, n'a pas un rôle direct à jouer dans cette structure. Ou bien alors, on part de l'idée que les communes ne s'entendent pas et qu'il faut donc un préfet pour équilibrer les choses; à ce moment-là, c'est plutôt mal parti.

De la même manière, je trouve un peu bizarre la chose suivante: ou bien le préfet préside et a une voix délibérative, ou bien il a une voix consultative, mais je vois mal comment le préfet, en cas d'égalité de voix, tranche dans cette situation qui est un peu ambiguë. On finit par faire jouer au préfet le rôle du méchant qui prend la décision à la place des communes concernées. Raison pour laquelle je vous propose d'accepter mon amendement, qui avait d'ailleurs été discuté en commission, mais qui avait été rejeté.

Pour la petite histoire, puisque M^{me} Garnier brandit une plaque de chocolat, je lui dirai que j'aurais préféré avoir le contenu plutôt que le contenant, ce d'autant plus que Chocolat Villars se trouvait à l'époque sur le territoire de la commune de Villars.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je pense, tout comme M^{me} de Weck et pour avoir vécu aussi l'assemblée constituante de l'Agglomération en tant que membre, que le rôle du préfet, là, est un rôle moteur et un rôle neutre. Le préfet ne représente pas une commune comme un président qui serait élu parmi les membres, mais il représente bien l'ensemble des communes et c'est là qu'il peut jouer un rôle. Je crois que lors de l'assemblée constituante de l'Agglo, il a aussi été montré qu'un préfet neutre pouvait apaiser certaines tensions qui peuvent surgir dans une telle assemblée.

Aujourd'hui, le préfet de la Sarine préside aussi des associations communales, comme l'Association des CO, Coriolis, le Réseau Santé Sarine. En Gruyère aussi, l'impulsion du préfet est à relever, puisqu'il préside aussi de nombreuses associations qu'il tire en avant.

Maintenant, qu'il ait une voix consultative ou délibérative dès les premiers débats, je crois que le groupe socialiste peut vivre avec les 2 solutions. Ceci dit, je crois aussi que s'il peut d'emblée prendre ses responsabilités en défendant son avis, il est préférable de lui laisser une voix.

La Rapporteuse. Ich bleibe beim Gesetzesentwurf der Kommission mit dieser Formulierung.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat continue à soutenir la version de compromis de la commission, qui a été discutée et qui n'enlève rien au fait que le préfet peut être justement au-dessus de la mêlée.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 17d (nouveau) al. 1.
- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition d'amendement Schnyder, est acceptée par 84 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 84.*

Ont voté pour la proposition d'amendement Schnyder:

Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP). *Total: 3.*

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 46 voix contre 45. Il n'y a pas d'abstention.

- > Art. 17d (nouveau) al. 1 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 46.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 45.*

ART. 17D (NOUVEAU) AL. 2

La Rapporteuse. Hier haben wir in der Kommission lange diskutiert. Und zwar war es uns wichtig, in den Gesetzesentwurf des Staatsrates einzufügen, dass eben die finanzielle, logistische und administrative Unterstützung durch den Staat gewollt ist. Es wurde in der Kommission auch gewünscht,

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1144ss.

dass wir Zahlen nennen. Wir haben uns entschlossen, 50% der Kosten der konstituierenden Versammlung zu unterstützen und einen Höchstbetrag von 200 000 Franken eingesetzt. Dies darum, weil in der Kommission diskutiert wurde, dass 100 000 Franken bei einer Agglomerationsumsetzung viel zu wenig war und man dann einen zusätzlichen Kredit beantragen musste.

La Commissaire. Il y a un amendement du Conseil d'Etat qui propose de réduire la participation financière de 200 000 frs à 100 000 frs .

Le Président. Si je résume bien, le Conseil d'Etat se rallie à la version de la commission, mais en modifiant le montant à 100 000 frs. Est-ce bien ça?

La Commissaire. C'est ça.

Le Président. Très bien.

Je suis encore en possession d'un amendement de notre collègue Jean-Daniel Wicht, qui va exactement dans le sens du ralliement du Conseil d'Etat.

Je suppose, M. le Député, que vous pouvez suivre la proposition d'amendement de M^{me} la Commissaire.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Oui, M. le Président. On ne va pas se bagarrer pour savoir qui l'a déposé en premier.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je crois que nous tous, les députés, sommes d'accord qu'il faut donner les moyens à cette fusion. Dans ce sens-là, je pense qu'au maximum 200 000 frs ne veut pas dire qu'on va les dépenser. Je crois qu'il faut se donner les moyens.

Je vous demande donc de soutenir le montant de 200 000 frs, tel que la commission l'a proposé.

La Rapporteuse. Wir bleiben bei diesem Entwurf unseres Projekt bis mit 200 000 Franken.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat défend les 100 000 frs.

- > La proposition d'amendement Wicht est retirée par son auteur.
- > Le Conseil d'Etat propose d'amender la proposition de la commission (projet bis modifié: «[...] au maximum à 100 000 francs par année.») à l'art. 17d (nouveau) al. 2.
- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition d'amendement du Conseil d'Etat (projet bis modifié), est acceptée par 57 voix contre 35. Il y a 1 abstention.
- > Art. 17d (nouveau) al. 2 modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis: «[...] au maximum à 200 000 francs par année.»):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 57.*

Ont voté pour la proposition d'amendement du Conseil d'Etat (projet bis modifié: «[...] au maximum à 100 000 francs par année.»):

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 35.*

S'est abstenu:

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

ART. 17E (NOUVEAU)

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 17e^{bis} (nouveau):

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1144ss.

«¹ Dans le cas où la convention de fusion approuvée par le Conseil d'Etat selon l'art. 17g comprend un programme d'investissements chargés de faciliter la mise en place de la nouvelle entité, le canton pourra accorder un financement exceptionnel aux projets d'investissement dudit programme.

² Le canton est autorisé à mobiliser la fortune cantonale pour assurer sa participation financière exceptionnelle, prévue à l'alinéa 1 de l'article 17e^{bis}.

³ La durée d'application de l'alinéa 1 de l'art. 17e^{bis} est limitée à 10 ans.»

Je vous présente cet amendement en 3 parties dont j'aimerais rapidement évoquer le contenu.

Le premier alinéa propose que dans le cas où la convention de fusion contient un projet d'investissement de la commune centre, dans ce cas-là, le canton pourrait accorder un financement exceptionnel audit projet.

Le deuxième alinéa propose que pour ce financement exceptionnel, il puisse recourir à la fortune du canton. Comme c'est un financement exceptionnel, la durée des dispositions est limitée à 10 ans. Cela signifie qu'au terme de 10 ans, elle serait caduque et tomberait par elle-même.

Pourquoi est-ce que j'ai déposé un amendement de cette nature-là, sachant qu'évidemment, il ne soulève pas un enthousiasme frénétique dans certaines travées de cette salle? En fait, j'aimerais revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure par notre collègue Bapst sur le fossé ville-campagne.

Le fossé ville-campagne, on peut le voir, mais on peut voir aussi que les relations entre la ville et la campagne ne sont pas en concurrence, mais en complémentarité. Ce qui se fait en ville est au service de la campagne. De la même manière que, parfois et pour d'autres choses, la campagne est au service de la ville. L'investissement majeur important dans la commune centre forte n'est pas un investissement pour elle. C'est un investissement dans son territoire pour le canton. Il faut quand même le souligner, parce que c'est ce qui peut faire que le canton peut être un centre fort. C'est qu'il offre des services et des prestations à des habitants qui vont bien au-delà de l'agglomération, voire du district.

Là encore, j'aimerais revenir sur cette notion de concurrence, qui semble un peu nous obnubiler parfois, dans le sens où ce que gagne l'un serait au détriment de l'autre. Je vous rappelle par analogie que si le PIB, par exemple de la Sarine, augmente et est fort, ce n'est pas que celui des autres districts va diminuer. C'est une contribution majeure au PIB de l'ensemble du canton. De la même manière, si le centre cantonal fort peut se doter de services et d'infrastructures importantes grâce à sa fusion, ce sera au service du canton. Si on ne les a pas en ville, dans la nouvelle ville, dans la nouvelle commune fusionnée, on ne les aura pas du tout. On va de nouveau prendre le risque de tous perdre. N'oubliez pas, comme on l'a souligné

dans le débat d'entrée, que le canton et l'Agglomération de Fribourg se trouvent entre 2 pôles extrêmement forts qui font pression et qui mettent en risque leur centralité et leur capacité concurrentielle.

C'est pour ça que je vous propose d'adopter une attitude plus constructive basée sur la complémentarité, ce qui fait que ce qui sert à l'un, à la nouvelle commune fusionnée, va servir à l'autre, au canton dans son ensemble.

En pensant à ça, je vous invite à accepter mon amendement.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). J'ai un petit peu de la peine à comprendre cet amendement sous l'angle des investissements, car déjà beaucoup d'infrastructures sont régies par d'autres lois pour un subventionnement.

D'autre part, l'al. 1 demande au canton «un financement exceptionnel aux projets d'investissement» et non pas à un projet. Par exemple, cela aurait pu être le projet sociétal de la future commune. Le pluriel du mot «projets» me dérange. Où va-t-on s'arrêter? Combien de projets seront concernés? En 10 ans, on peut débiter plusieurs projets.

Encore une fois, si vous faites une piscine à Fribourg, d'autres districts peuvent avoir une piscine et on devrait pouvoir avoir le même montant de subventionnement. Pour moi, cet article n'est pas assez précis. J'aurais pu éventuellement, sous l'angle d'un projet unique qui n'existe pas dans les autres districts, entrer en matière, car celui-ci, je pense, réunirait – justement parce qu'il n'existe pas ailleurs – tous les habitants de ce canton. En l'état, j'aurais pu l'accepter. Mais ici, pour moi, la porte est trop grande ouverte par rapport au nombre de projets.

Je vous demande donc de refuser cet amendement.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich möchte noch einmal zurückkommen auf den Stadt-Land-Graben. Ich bin mit den Äusserungen und den Erklärungen meines Kollegen Thévoz nicht oder nur teilweise einverstanden. Man kann die Sichtweise nämlich auch umkehren und sagen, dass die peripheren Regionen genauso zum Wohlergehen des Kantons beitragen. Zudem rufe ich ihn in Erinnerung, dass es ein Verfassungsprinzip der dezentralen Besiedelung immer noch gibt, und wir auch dafür zu sorgen haben.

Zudem habe ich den Eindruck, dass hier wieder nur die Nachteile des Zentrums in den Vordergrund gestellt werden. Es gibt auch Vorteile. Ich erinnere daran: Das Kantonsspital steht in Freiburg, die Universität steht in Freiburg, vielen Betriebe haben ihre Hauptsitze in Freiburg oder in den anschliessenden Gemeinden, aber nicht in Plaffeien oder in Plasselb. Diese Vorteile gehen hier vergessen. Und jetzt will man wieder mit einem Nebensatz genau diese Gemeinden zur Kasse bitten, was indirekt stattfinden würde. Dagegen wehre ich mich, weil es das Gleichgewicht nicht verbessert,

sondern das Gleichgewicht unter den Gemeinden in diesem Kanton schwächt.

Ich habe heute in der Zeitung gelesen, dass wir anscheinend ein ganz gutes Gesetz zum Finanzausgleich haben. Wir können hier Verbesserungen machen und allenfalls die Gewichte noch verschieben, falls wir das für nötig befinden.

Ich bitte Sie jedoch, in diesem Gesetz nicht in diesem Bereich zu intervenieren und diesen Antrag abzulehnen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). L'égalité des communes au niveau de l'aspect financier est réglée par la péréquation financière. Ce n'est pas le sujet dont on discute aujourd'hui. Aujourd'hui, on parle vraiment d'un centre cantonal fort, qu'on demande depuis longtemps et qu'on demande que le Conseil d'Etat s'investisse pour ça.

On dit que le Conseil d'Etat a une certaine fortune, qu'il doit aujourd'hui utiliser pour investir d'une manière intelligente pour avancer avec le canton de Fribourg. Je pense que là, c'est vraiment quelque chose d'important et vraiment d'intelligent que d'investir pour ce centre cantonal.

Donc, je soutiendrai cet amendement, car il faut être clair aussi que le Conseil d'Etat, on dit qu'il peut, mais on sait très bien que le jour où il y aura le budget, il reviendra au Grand Conseil. Si le Grand Conseil pense que ce projet ne répond pas à quelque chose de réaliste pour créer un Grand Fribourg, le Grand Conseil pourra toujours refuser cette proposition.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je crois que nous pouvons véritablement approuver cet amendement, parce qu'il n'a pas du tout le caractère précis et très, très factuel que donnait, dans son amendement tout à l'heure, M^{me} Schnyder, en proposant un chiffre (150 millions de frs). Elle nous a avoué par la suite que c'est un peu par goût de la provocation ou pour entendre les réponses qu'elle voulait entendre.

Ici, il y a 4 ou 5 garde-fous rien que dans la formulation de l'amendement qui nous est proposé. C'est dans le cas où la convention comprend un programme d'investissements; c'est le premier garde-fou. Ensuite, le canton pourra accorder; il n'y a pas «devra accorder». Il pourra accorder. Ensuite, on dit que le canton est autorisé à mobiliser la fortune, mais on ne dit pas dans quelle mesure. En fait, à la fin, on précise encore que c'est pour une durée de 10 ans.

Donc, je crois qu'il y a là vraiment des instruments qui doivent pouvoir être utilisés pour créer ce centre fort. On l'appelle tous de nos vœux. M. Ducotterd vient de rappeler depuis quand le processus a commencé. L'Etat doit avoir les moyens de réaliser en fait l'objectif dont nous discutons ce matin. Si on le prive systématiquement des moyens, il n'y aura pas de centre fort.

Comme l'ont dit d'autres députés, je crois qu'on aura tout simplement perdu pour le canton, que ce soit la ville ou la campagne.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). L'amendement du collègue Thévoz a le mérite d'être plus concret et d'aller positivement vers une solution, à mon avis, avec beaucoup de garde-fous, comme cela vient d'être dit. Je pense que cet amendement nous permet de donner un peu la carotte au Grand Fribourg en disant: «Oui, si vous allez de l'avant, si vous fusionnez, si vous venez avec des projets concrets, le canton pourra» – donc, c'est potestatif – «analyser une participation à ce programme de financement.»

Ce que ce projet a de bien aussi est qu'il est limité sur 10 ans. Il forcera les communes concernées à aller rapidement de l'avant. Dans ce sens-là, sous cette formulation, j'estime qu'il répond pleinement aux intérêts, à ma vision des choses d'un Grand Fribourg fusionné et fort.

Je vous recommande d'accepter cet amendement.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). Ich habe Verständnis für die Bedenken meiner Sensler Kollegen. Aber das ist in diesem Fall für mich kein Grund, diesen Vorschlag abzulehnen. Im Gegenteil, ich werde ihn unterstützen. Wir haben hier eine «Kann-Formulierung», eine offene Formulierung. Und es wird Kriterien und ein Projekt geben, anhand dessen der Staatsrat dann entscheiden kann. Dies ist für mich Grund genug, diesen Änderungsvorschlag anzunehmen. Ich bitte Sie, dies auch zu tun.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Juste une remarque pour prolonger la réflexion de M^{me} Savary que je remercie pour avoir fait un pas dans le sens de l'amendement. Au moment de le formuler, j'ai eu le doute qu'elle a exprimé. Finalement, je ne l'ai pas inséré, parce qu'il est évident que ces projets sont d'importance cantonale. Cela ne peut pas être pour combler un petit trou qui manquerait à une commune par-ci ou par-là; c'est absolument clair. Le garde-fou est dans la formulation sous la forme de «le canton pourra». Le canton, ce sont le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. C'est à eux de faire cette pesée des intérêts et évidemment, le cas échéant, s'ils estiment que le projet est d'importance cantonale, de lui accorder un financement. Sinon, ils ne le feront pas. C'est, je pense, la garantie qui nous permet de ne pas avoir de dérives et de mauvaises utilisations de cet amendement.

La Rapporteuse. Die Kommission bleibt beim Gesetzesentwurf des Staatsrates.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat n'a pas été saisi de cette proposition d'amendement. J'aimerais cependant répondre au député Bapst, qui a pris l'outil de la péréquation financière pour parler de ce sujet, en lui donnant juste objectivement quelques chiffres sans vouloir attaquer personne.

Pour 2016, les communes du Grand-Fribourg, selon le plan de fusion, versent 14 689 266 frs dans la péréquation des ressources; et pour donner un exemple, la Singine reçoit en tout 4 104 541 frs. Donc, solidarité il y a, dans un sens qui va du centre vers la périphérie.

Vous avez dit qu'il y aurait la possibilité de guider le projet de péréquation financière lorsque nous la reverrons dans le sens où vous pensez. Malheureusement, je dois vous dire que le groupe de travail qui a planché sur la péréquation financière ne voit pas du tout les choses dans ce sens. La péréquation financière reste un outil mathématique de répartition des ressources et des besoins avec un certain nombre de critères. Cela sera plutôt encore un flux du centre vers la périphérie que le contraire. Donc là, vraiment avec les mathématiques strictes et non avec une orientation politique, ce n'est pas l'outil qui sera utile à ce genre d'opérations.

Je veux rappeler que même si le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur cet amendement, vous avez lu récemment que l'économie de la Sarine demande un programme d'investissements. Donc, il faudra une capacité financière pour la réaliser.

A vous de savoir, Grand Conseil, quelle incitation probante donner à ce projet de fusion pour que le peuple entre en matière à l'unanimité, à savoir s'il faut le faire maintenant ou plus tard ou avec des critères contraignants; c'est encore une autre question.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Thévoz à l'art. 17e^{bis} (nouveau).
- > Au vote, la proposition d'amendement Thévoz, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 51 voix contre 41. Il y a 4 abstentions.
- > Art. 17e (nouveau) adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté pour la proposition d'amendement Thévoz:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz

Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 41.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP). *Total: 4.*

ART. 17F (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 17G (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 17H (NOUVEAU) AL. 1 À 4

- > Adopté.

ART. 17H (NOUVEAU) AL. 5

La Rapporteuse. Hier wollte die Kommission Druck wegnehmen, dass nach einem Nichtzustandekommen der Fusion ein zweiter Entwurf erarbeitet werden kann. Deshalb haben wir im Projekt bis formuliert, «so kann ein zweiter Entwurf ausgearbeitet werden». Wir halten uns daran.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas au projet bis de la commission et continue à penser qu'il est nécessaire de faire un deuxième projet.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 17h (nouveau) al. 5.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 66 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.¹

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 66.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzer Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 29.*

ART. 17H (NOUVEAU) AL. 6

- > Adopté.

ART. 17I (NOUVEAU) AL. 1 ET 1^{bis}

La Rapporteuse. In Artikel 17h Abs. 5 haben wir die Freiwilligkeit angenommen. Deshalb muss als Folge davon 1^{bis} ergänzt werden: «Wenn ein zweiter Entwurf ausgearbeitet wird, kann der Staatsrat die Frist nach Artikel 17h Abs. 5 verlängern, aber höchstens um zwei Jahre.»

La Commissaire. Vu que le Grand Conseil vient d'accepter le principe volontaire de la deuxième convention de fusion, le Conseil d'Etat doit accepter le projet bis de la commission.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je vous propose un amendement à l'art. 17i (nouveau), consistant à biffer celui-ci.

On dira sans doute que j'ai tendance à exagérer aujourd'hui. Vous me pardonnerez donc ces quelques débordements. Je dois dire que je suis assez étonnée. On met en place une structure assez complexe, il faut bien l'avouer, où on fait participer, au sein de cette structure, non seulement des acteurs politiques de tous les milieux, mais également des membres de la société civile, de l'économie etc., pour constater que si par hasard cette assemblée n'a pas réussi à faire un projet, eh bien, c'est le Conseil d'Etat qui le fera et qui l'imposera. Pour moi, c'est purement et simplement un déni de démocratie et je vous demande de biffer cette disposition.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je crois qu'on peut dire ici que le fait que le Conseil d'Etat pourrait reprendre le contrôle agit comme une motivation sur les membres de l'assemblée constitutive. Pour l'avoir vécu dans le cadre de l'Agglomération, je peux dire que c'est une pique, c'est une raison qui pousse les membres à fournir dans les temps le projet de convention.

Donc, je vous propose de laisser la solution de la commission et de ne pas biffer cette modification.

La Rapporteuse. Wir bleiben bei der Bis-Version.

La Commissaire. Il y a plusieurs garde-fous qui font que le Conseil d'Etat ne porte pas atteinte aux droits populaires: tout d'abord le fait qu'il y a les 50 000 habitants; ensuite, le fait que le déclenchement, l'initiative de cette assemblée constitutive est prise par le dixième des citoyens actifs de 2 communes, par le conseil général ou par le conseil communal. Donc, ce n'est qu'après le déclenchement de ces différents mécanismes et le travail de 3 ans de l'assemblée constitutive que le Conseil d'Etat, s'il n'octroie pas de délai supplémentaire, pourrait intervenir. Donc, le Conseil d'Etat voit ceci comme une motivation à livrer des résultats. Le Conseil d'Etat reste donc à sa version initiale.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 17i (nouveau) al. 1 et 1^{bis}.
- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition d'amendement Schnyder, est acceptée par 92 voix contre 3. Il y a 4 abstentions.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1144ss.

- > Art. 17i (nouveau) al. 1 et 1^{bis} modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

Ont voté pour la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

Ont voté pour la proposition d'amendement Schnyder:

Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 4.*

ART. 17I (NOUVEAU) AL. 2

- > Adopté.

ART. 17J (NOUVEAU)

- > Adopté.

INSERTION D'UN INTITULÉ DE SUBDIVISION AVANT L'ARTICLE 18

- > Adopté.

ART. 18 AL. 1, 2^e PHR.

- > Adopté.

ART. 2 – LOI SUR L'EXERCICE DES DROITS POLITIQUES (LEDP)

ART. 46A (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 3 – LOI SUR LES COMMUNES (LCo)

ART. 82A (NOUVEAU)

La Commissaire. J'ai parlé des avantages de ces arrondissements administratifs dans l'entrée en matière.

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

Le Président. Nous sommes arrivés au terme de la première lecture de ce projet de loi. Si personne ne s'y oppose, je propose de passer à la deuxième lecture, mais après une pause. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la deuxième lecture?

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je ne sais pas si un seul député peut s'opposer, comment ça se passe avec la nouvelle explication que vous avez donnée dernièrement, mais personnellement, je trouve qu'au vu des discussions qu'on a eues, au vu de l'importance pour le Grand Fribourg, au vu du nombre d'articles qui ont été modifiés et au vu du nombre d'amendements, je pense que ce serait bien de repousser ça à la prochaine session.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je comprends bien ce que dit M. Ducotterd, mais je crois que les amendements qui ont été faits ont été très bien compris, discutés dans les groupes et vont dans le sens de ce que veulent le Parlement et le Conseil d'Etat. Il n'y a pas d'information majeure qui pourrait être nouvelle. La question de la voix délibérative ou consultative de la préfecture, on en a discuté des heures en commission, c'est secondaire et on peut vivre avec les 2. Pour le reste, je crois qu'on va tous dans le bon sens et ce serait bien, pour avancer dans ce projet-là, de tout finir durant cette session. Je demande à M. Ducotterd s'il ne pouvait pas reconsidérer sa décision au vu de ce qui précède.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1144ss.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je ne peux qu'appuyer la proposition de M. Ducotterd. Je trouve qu'il y a quand même des enjeux qui sont très vastes dans ce projet de loi, que les arguments qui ont été entendus aujourd'hui méritent d'être encore discutés, réfléchis et que le délai d'un mois, après toutes ces années passées à discuter du problème, mérite d'être considéré.

Le Président. Selon nos dispositions de la loi sur le Grand Conseil, nous devons procéder à un vote pour savoir si nous allons tenir ou non la deuxième lecture.

- > Au vote, la tenue de la deuxième lecture au cours de la présente séance du Grand Conseil est acceptée par 86 voix contre 8. Il y a 4 abstentions.
- > La deuxième lecture aura lieu au cours de la présente séance du Grand Conseil.

Ont voté pour la tenue de la deuxième lecture au cours de la présente séance:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Eliau (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-

Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 86.*

Ont voté contre la tenue de la deuxième lecture au cours de la présente séance:

Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 4.*

Le Président. Tout d'abord, je vous donne quelques informations très courtes sur la suite des débats de ce matin. Je vais procéder comme suit pour le programme de ce matin: nous allons faire maintenant la deuxième lecture de la loi sur les fusions et ensuite, je prendrai directement les 2 résolutions qui ont été déposées sur mon bureau, parce que la loi prévoit que nous devons traiter les résolutions durant la session où elles ont été déposées. Ensuite, si le temps nous le permet, nous prendrons la motion sur l'Agglo. En fonction de ça, nous n'aurons pas besoin de faire la séance de relevé de mardi prochain. Nous pourrions prendre les 2 rapports que nous avons encore à la session de juin. Voilà pour la suite des discussions.

Deuxième lecture

ART. 1 – LOI RELATIVE À L'ENCOURAGEMENT AUX FUSIONS DE COMMUNES (LEFC)

INSERTION D'UN INTITULÉ DE SUBDIVISION AVANT L'ARTICLE 1 À INSERTION D'UNE NOUVELLE SUBDIVISION APRÈS L'ARTICLE 17

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17A (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17B (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17C (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17D (NOUVEAU) AL. 1

La Commissaire. Etant donné le résultat de la première lecture, le Conseil d'Etat renonce à son amendement.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je crois que le Parlement était très partagé sur cet objet, puisqu'il n'y avait qu'une voix de différence. Dès lors, au bénéfice du café et de la pause, je pro-

pose de revoter cet article et de suivre la version initiale du Conseil d'Etat et non le projet bis de la commission. Donc, pour mémoire, la version initiale donne un rôle moteur plus important au préfet qui dirige l'assemblée, contrairement au projet bis de la commission qui lui donne seulement une voix consultative et une voix délibérative en cas de débat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je remercie M. Piller pour ses paroles et je confirme qu'il faut donner ce rôle au préfet. Cela peut être un très bon signe pour les prochains représentants des communes, qui siègeront vraisemblablement dans cette salle, pour qu'ils soient prêts au compromis et qu'ils regardent un peu plus loin que simplement l'intérêt de leur propre commune.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je vous propose de confirmer le résultat de la première lecture.

La Rapporteuse. Die Kommission bleibt beim Projekt bis, also bei der ersten Lesung.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat s'était rallié au projet bis de la commission. Mais étant donné qu'il a aussi présenté la version initiale, c'est à vous de décider.

- > Le Conseil d'Etat ne prend pas position.
- > Au vote, le résultat de la première lecture (version de la commission [projet bis]), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusé par 53 voix contre 42. Il n'y a pas d'abstention.
- > Art. 17d (nouveau) al. 1 adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Ont voté le résultat de la première lecture (version de la commission [projet bis]):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bonvin Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfél-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 42.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jek Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 53.*

ART. 17D (NOUVEAU) AL. 2

La Commissaire. J'ai déjà dit que nous retirions notre amendement.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17E (NOUVEAU)

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Je voudrais d'abord remercier les personnes qui sont intervenues pour la richesse du débat sur cette proposition d'amendement. J'en ai tiré parti pour le modifier légèrement et préciser 1 ou 2 points qui faisaient problème et, je le comprends, qui gagnent à être beaucoup plus clairs.

Je vous propose donc l'amendement suivant à l'art. 17e^{bis} (nouveau):

- «¹ Dans le cas où la convention de fusion approuvée par le Conseil d'Etat selon l'art. 17g comprend un programme d'investissements chargés de faciliter la mise en place de la nouvelle entité, le canton peut accorder un financement exceptionnel aux projets d'investissement d'importance cantonale dudit programme.
- ² Le canton est autorisé à mobiliser la fortune cantonale pour assurer sa participation financière exceptionnelle, prévue à l'alinéa 1 de l'article 17e^{bis}.
- ³ La durée d'application de l'alinéa 1 de l'art. 17e^{bis} est limitée à 10 ans.»

Donc, j'ai inséré dans le premier alinéa la phrase suivante: «[...], le canton peut accorder un financement exceptionnel aux projets d'investissement d'importance cantonale dudit programme.»

J'aimerais répéter encore que cet amendement spécifie bien à l'al. 3 qu'il est valable pour une durée de 10 ans. Il ne s'agit pas de donner une préséance et une faveur particulière à la commune fusionnée d'une manière ad aeternam. C'est justement pour lui permettre de se mettre en route à l'aide, par exemple, de la réalisation de l'un ou l'autre projet important d'importance cantonale. J'ai laissé le pluriel aussi, pensant que ça pourrait peut-être donner au Grand Conseil le fait de choisir 1 ou 2 projets, que c'est lui qui est finalement dans la capacité de décider.

J'aimerais insister sur le fait que c'est ouvrir une possibilité, c'est une option; ce n'est pas un engagement. Il n'y a aucune obligation à ça. C'est seulement s'ouvrir et se donner la possibilité et je serais personnellement très intéressé de savoir et d'avoir l'opinion des personnes qui n'ont pas pu suivre cet amendement – il y avait quand même la majorité – pour savoir comment elles peuvent expliquer qu'il vaut mieux ne pas avoir cette option-là, soit de s'ouvrir cette possibilité d'éventuellement soutenir un projet ou 2 d'importance cantonale dans le cadre de la fusion des communes du Grand Fribourg.

J'espère que vous pourrez donner une bonne réception à cette nouvelle version de l'amendement.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Dans une législature, on a quelques articles qui poussent le Conseil d'Etat là où on veut aller plus loin que la volonté du Conseil d'Etat, où nous sommes efficaces, où nous sommes incitatifs. Aujourd'hui, dans cette législature, je pense que cet article-là, c'est l'un des articles les plus importants qu'on a eus durant cette législature. C'est un article qui est vraiment incitatif. Si vous regardez cette loi, elle n'a aucune incitation. A part 200 000 frs qu'on met finalement pour aider à travailler pour une grande fusion, il n'y a pas vraiment quelque chose qui est incitatif. Et cet article-là est vraiment incitatif. S'il y a des infrastructures qui doivent être créées pour faire une fusion intéressante pour notre centre cantonal fort, qu'on demande depuis longtemps, que vous demandez depuis longtemps, je pense qu'il faut accepter cet amendement.

La Rapporteuse. Wir bleiben bei der ersten Lektüre.

La Commissaire. Je ne prendrai pas position, puisqu'on dit qu'on veut aller plus loin que le Conseil d'Etat.

- > Le Conseil d'Etat ne prend pas position quant à la proposition d'amendement Thévoz à l'art. 17e^{bis} (nouveau).
- > Au vote, la proposition d'amendement Thévoz, opposée au résultat de la première lecture, est refusée par 48 voix contre 46. Il y a 3 abstentions.
- > Confirmation de la première lecture.

Ont voté pour la proposition d'amendement Thévoz:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminboeuf-Strehlow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoit (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 46.*

Ont voté pour le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 48.*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP). *Total: 3.*

ART. 17F (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17G (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17H (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17I (NOUVEAU)

La Commissaire. C'est une suite logique de l'article précédant.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 17J (NOUVEAU) À ART. 18 AL. 1, 2^E PHR.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 2 – LOI SUR L'EXERCICE DES DROITS POLITIQUES (LEDP)**ART. 46A (NOUVEAU)**

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 3 – LOI SUR LES COMMUNES (LCo)**ART. 82A (NOUVEAU)**

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture**ART. 1 – LOI RELATIVE À L'ENCOURAGEMENT AUX FUSIONS DE COMMUNES (LEFC)****ART. 17D (NOUVEAU) AL. 1**

Le Président. Je vous rappelle qu'en première lecture, vous avez accepté le projet bis par 46 voix contre 45; et qu'à la deuxième lecture, vous avez accepté la version initiale du Conseil d'Etat par 53 voix contre 42.

- > Au vote, le résultat de la première lecture (version de la commission [projet bis]), opposé au résultat de la deuxième lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusé par 59 voix contre 37. Il n'y a pas d'abstention.
- > Confirmation de la deuxième lecture.

Ont voté pour le résultat de la première lecture (version de la commission [projet bis]):

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind

Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 37.*

Ont voté pour le résultat de la deuxième lecture (version initiale du Conseil d'Etat):

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Vonnlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 59.*

- > La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 97 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray

Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Griwet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gailard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 97.*

A voté non:

Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 1.*

—

Résolution 2016-GC-49 Fritz Glauser/ André Schoenenweid Pour la sauvegarde de la recherche agronomique suisse¹

Prise en considération

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre du comité représentant Fribourg au Forum interparlementaire romand, qui a coordonné l'élaboration de cette résolution pour tous les cantons romands.

La recherche agronomique suisse, spécifique aux nombreuses filières agricoles, a permis depuis des années de répondre aux besoins alimentaires de notre pays et à la préservation de la flore, de la faune et du paysage. Cette reconnaissance de la qualité de la recherche agronomique suisse est confirmée et partagée par de nombreux scientifiques et par les milieux agricoles eux-mêmes. La récente décapitation – le mot est bien fort, mais certainement juste – de la gouvernance actuelle mise en place il y a 2 ans est choquante et peu compréhensible, tant par la manière que par les effets à venir dans la recherche. Derrière cette restructuration massive et la suppression de tant de postes de cadres et de chercheurs, se cachent certainement une situation financière aggravée d'Agroscope, peut-être aussi des objectifs pas atteints ou partiellement atteints, mais certainement et surtout la remise en question, et c'est le but de cette résolution, de la recherche agronomique suisse. Cela est le plus grave et le plus inquiétant. C'est aussi le désengagement de la Confédération. C'est la place de la recherche agronomique qui est en jeu. C'est une fois de plus le but de la résolution, lequel n'est pas d'être une commission d'enquête ou autre. Le but de la résolution est vraiment la place de la recherche agronomique suisse.

Il ne s'agit pas de monter les cantons les uns contre les autres, mais bien de comprendre l'enjeu majeur de la recherche agronomique suisse. La solidarité entre les cantons est importante. Cette résolution est bien une action commune romande coordonnée. Le moment choisi par la Confédération est totalement inopportun, car les défis de l'agriculture suisse et bien sûr de sa recherche liée sont très élevés:

- > constante augmentation de la population résidente à nourrir, en qualité et en quantité;
- > meilleure utilisation des ressources nourricières vitales et naturelles;
- > formation continue du monde agricole;
- > vulgarisation constante;
- > protection évolutive du paysage, des forêts, des terres et des cours d'eau.

Imaginez donc les conséquences funestes de ce désengagement de la Confédération. Les buts donc de la résolution sont bien la défense de la recherche agronomique suisse; et je vous lis ce que la résolution demande au Conseil d'Etat de défendre auprès du Conseil fédéral – et c'est le cœur de la résolution:

- > le maintien des capacités de la recherche agronomique suisse pour qu'elle puisse répondre aux défis actuels et futurs;
- > la préservation des connaissances et du savoir-faire suisses acquis au cours des dernières décennies et de poursuivre leurs développements;
- > son soutien à une recherche agronomique tournée vers la pratique, grâce au maintien d'équipes de chercheurs en nombre suffisant;

¹ Déposée et développée le 12 mai 2016, BGC pp. 1595ss.

> le réexamen du dispositif actuel et global.

Voilà le cœur de cette résolution. Et en dehors de toute lutte partisane ou de sensibilité politique différente, c'est un acte de solidarité vers l'avenir, vers cette recherche agronomique suisse qui nous tient tant à cœur.

Merci pour votre soutien.

Bonvin-Sansonens Sylvie (ACG/MLB, BR). La recherche agronomique publique est absolument nécessaire. Les agriculteurs ainsi que les consommateurs ont besoin de réponses objectives à leurs questions sur la production agricole, mais aussi sur l'alimentation. Si cette recherche publique est affaiblie, elle laisse la place à la recherche privée, dont le seul et unique but est de faire du profit. Je pense en particulier à des entreprises comme Syngenta, qui appartient désormais à des Chinois. C'est pourquoi il faut donner à Agroscope les moyens nécessaires pour répondre aux exigences actuelles et futures.

Le groupe Alliance centre gauche, dans sa majorité, soutiendra cette résolution. Mais j'observe quand même un paradoxe assez désagréable: le Parlement fédéral actuel, à majorité de droite, a annoncé dès le début de sa législature qu'il allait opérer des coupes sévères dans la recherche et dans la formation. C'est ce qu'il fait maintenant avec Agroscope. Certains partis applaudissent ce moyen de saper la force de l'Etat pour des économies de bouts de chandelles, mais cette politique est une erreur. D'ailleurs, quand ça arrive près de chez nous, tout le monde s'indigne et tout le monde crie au scandale.

Chers collègues, soyons cohérents partout. Nous avons besoin de recherche publique, pas seulement dans l'agronomie, et nous avons besoin de formation. Nous avons besoin de ça pour faire avancer ce pays et ce canton.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Par cette résolution, ses 46 signataires demandent au Conseil d'Etat de défendre auprès du Conseil fédéral une structure, Agroscope, forte et entre autres le maintien des capacités de la recherche agronomique suisse pour qu'elle réponde aux défis actuels et futurs, la préservation des connaissances et du savoir-faire suisse, le soutien à une recherche agronomique tournée vers la pratique, grâce au maintien d'équipes de chercheurs en nombre suffisant et finalement au réexamen du dispositif même.

Pour comprendre le pourquoi de cette résolution, qui a d'ailleurs déjà été acceptée par les Parlements des cantons de Vaud et de Genève, il faut avant tout comprendre ce qui se trame non seulement aujourd'hui, mais aussi ce qui s'est passé ces dernières années à Agroscope.

A fin 2013, Agroscope annonçait qu'au 1^{er} janvier 2014, des nouvelles structures allaient être mises en place: «Agroscope est rattaché à l'Office fédéral de l'agriculture.» C'est désormais le nouveau conseil Agroscope qui définit l'orientation

stratégique. Les principales tâches demeurent inchangées, mais ont été définies plus précisément:

- > recherche et développement dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire;
- > conseils politiques pour les autorités;
- > tâches d'exécution dans le cadre des dispositions légales.

La conjugaison de ces 3 missions permet de dégager de nombreuses synergies et fait d'Agroscope le médiateur entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Tout cela, y compris la description des 6 pôles thématiques qui constituent les enjeux actuels de l'agriculture et de l'agroalimentaire, était annoncé pour janvier 2014 et pour un mandat de prestations quadriennal approuvé par le Conseil fédéral en fin 2013.

Or, un peu plus de 2 ans plus tard, on apprend que toute cette nouvelle structure est remise en question et que les 4 instituts et surtout les 19 divisions de recherche du pays seront supprimés. Tous les responsables perdront leur poste, à l'exception du directeur principal et même si cette réorganisation prévoit la création de 10 nouvelles unités, avec mise au concours de leurs chefs internes, au moins 14 cadres seront sur le carreau.

C'est ce qui choque dans cette annonce. Ce n'est pas tant la remise en question de la structure d'Agroscope, mais bien le nombre de licenciements projetés, ainsi que la manière utilisée on ne peut plus brutale et peu exemplaire de la part d'un organe du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Imaginez être licencié et réengagé peut-être plus tard, avec de nouveaux contrats et pas forcément à l'avantage des nouveaux engagés. De plus, mettez-vous vraiment à la place de ces cadres et chercheurs qui étaient avant certainement passionnés par les défis qui attendent la Suisse et l'humanité au travers de l'agriculture et qui ont été licenciés, presque du jour au lendemain. Demandez-vous si en cas de réengagement, vous seriez autant motivés et passionnés de reprendre votre travail qu'avant l'annonce du licenciement? La réponse est claire: je suis sûr que non.

De plus, le risque que les meilleurs de ces cadres et chercheurs partent et soient engagés par le privé est très grand. Agroscope, qui va prendre une bonne partie de ses quartiers à Grangeneuve, risque ainsi de se retrouver affaibli, alors que c'est exactement l'inverse qu'il faudrait pour que la Suisse et le canton de Fribourg puissent relever les défis qui les attendent, aujourd'hui et demain, dans l'agriculture et dans l'alimentation. Comment un organisme d'un Département de la Confédération a-t-il pu agir ainsi? Quel exemple donne-t-il aujourd'hui à toutes les structures étatiques de Suisse, qu'elles soient cantonales ou communales? Quel exemple donne-t-il également à toutes les associations et entreprises de ce pays, entreprises qui luttent depuis plus d'un an à cause du franc fort? Doivent-elles faire de même? Licencié à tout va du jour au lendemain? Evidemment non, Monsieur le

Conseiller fédéral responsable du DEFR et président de la Confédération, ce n'est pas comme cela que l'on procède et cette très vilaine farce jouée à Agroscope ne nous fait pas rire du tout.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste soutiendra avec force cette résolution et demande à notre Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour défendre Agroscope, tel que proposé dans cette résolution.

Flechtner Olivier (PS/SP, SE). J'ai hésité à soutenir cette résolution un moment donné, parce qu'il y a un aspect qui me manque et finalement, je la soutiens, mais l'aspect qui ne ressort à mon avis pas suffisamment de cette résolution est l'aspect de la gestion du personnel. Il y a 24 cadres qui ont été licenciés, qui doivent repostuler pour 10 postes à pourvoir. Cela a comme conséquence première, on l'a déjà entendu, que bien sûr les meilleures personnes vont partir en premier, c'est évident, c'est la logique de la chose; c'est donc une perte de connaissances et d'expérience que nous allons subir dans ce canton. Il y aura des personnes qui vont rester, par exemple pour des raisons familiales, parce qu'elles ne souhaitent pas partir; elles vont essayer de repostuler, mais n'ont aucune garantie d'obtenir un poste comparable à celui qu'elles occupaient avant. Elles vont éventuellement perdre leur poste, perdre leur position, perdre une vision pour le futur qu'elles pensaient avoir. Ceci a une influence extrêmement négative sur la motivation de ces personnes, parce qu'elles devront continuer à travailler à leur poste jusqu'au jour où ce sera clair, jusqu'au jour où elles vont perdre leur emploi ou garderont leur fonction; et c'est extrêmement difficile de garder sa motivation. Un deuxième aspect est, on le sait, que ce genre de situation peut avoir une influence très négative sur la santé des personnes concernées; c'est cela que je critique également dans cette mesure qu'il me semble effectivement pas tout à fait appropriée. Je voulais simplement, par cette intervention, soulever ce point-là, l'ajouter et donc aussi exprimer mon soutien à cette résolution.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Mon lien d'intérêts: artisan-fromager actif dans diverses professions laitières. La recherche laitière et agroalimentaire est bien sûr touchée par ces mesures de restructuration et ces licenciements. Ces décisions mettent en péril les atouts de la Suisse romande, mais aussi de l'ensemble de la Suisse en matière de recherche concernant la production de fromages, en particulier de ceux fabriqués au lait cru. Cette production est un atout pour l'économie laitière et fromagère ainsi qu'agroalimentaire. Des scientifiques d'Agroscope sont prêts à développer un laboratoire spécialisé sur le site de Posieux. Ils possèdent l'expérience et un savoir-faire reconnus en la matière. Je vous recommande, avec la grande partie du PLR, de soutenir cette résolution.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). D'abord mon lien d'intérêt: je suis paysan et je prends la parole pour le groupe UDC pour vous dire que le groupe UDC soutiendra du bout des

lèvres cette résolution. L'UDC ne va pas s'immiscer dans la gestion d'Agroscope, mais notre soutien à cette résolution montre notre soutien à la recherche agronomique; et cette recherche agronomique, on sait l'importance qu'elle a pour notre canton. Nous connaissons l'importance de l'agriculture dans notre canton et c'est vraiment pour soutenir la recherche. Mais concernant ces postes directeurs, la suppression est une bonne chose; j'ai toujours tendance à dire que quand il y a plus de directeurs que d'employés, ça devient difficile. Là, on voit que l'on supprime des postes de direction, donc on ne veut vraiment pas s'immiscer dans ce domaine-là. Mais en tout cas apporter notre soutien à la recherche agronomique qui a de l'importance pour notre canton de Fribourg.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis agriculteur. Je soutiendrai également du bout des lèvres cette résolution, étant donné qu'on demande régulièrement de faire des économies; donc ici, l'Etat fait ce qu'on lui demande en faisant des économies. On nous demande aussi, à nous, les titulaires d'exploitations, quand les prix baissent, de faire aussi des économies sur nos propres exploitations. Il ne faut pas non plus qu'il y ait plus de monde qui s'occupent de nous que de personnes qui travaillent sur les exploitations. On a aussi eu la garantie qu'il y aura des investissements importants et des postes qui seront créés. La Confédération doit finalement choisir où elle met les moyens et l'importance de ces moyens pour assurer au mieux la recherche. Qu'est-ce qu'il y a réellement besoin dans l'agriculture? Elle a besoin de recherche, mais pas d'une recherche disproportionnée, d'une recherche concrète sur nos exploitations par rapport au travail de tous les jours et peut-être ne pas s'entêter dans quelque chose que l'on fait depuis très longtemps, comme cela se fait dans certains domaines. Mais par contre, les agriculteurs ont aussi besoin de quelqu'un pour les budgets d'exploitation, pour les soutenir lorsqu'il y a un décès. J'ai accompagné une exploitante veuve suite au décès de son mari. Il y a eu le transfert d'exploitation. Elle a dû attendre, parce qu'à Grangeneuve, il n'y avait pas suffisamment de monde pour l'accompagner, trouver des solutions, faire des budgets, s'occuper de la reprise d'exploitation. C'est clair que ce n'est pas la même chose que l'on fait à Grangeneuve ou ce que l'on fait dans une station de recherche, c'est bien clair, mais finalement les moyens sont toujours des moyens qui sont mis pour l'agriculture par la Confédération et qui sont versés au canton de la part de la Confédération pour faire ce que l'on fait à l'IAG. Aujourd'hui, je soutiendrai la résolution du bout des lèvres, mais je tiens à dire que l'on doit investir pour l'agriculture où l'on a réellement besoin.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis paysan à Châttonnaye, vice-président de l'Union suisse des paysans, président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération suisse de producteurs de céréales. Des économies réalisées dans la recherche et l'enseignement ne sont jamais anodines. Celles proposées par Agroscope sont particulièrement choquantes, car dommageables pour

un secteur, l'agriculture et l'agroalimentaire, qui a grand besoin actuellement d'une recherche nationale de points forts afin de relever des défis ces prochaines années. Alors que la recherche suisse en général peut heureusement bénéficier année par année de soutiens supplémentaires de la part de la Confédération, l'agriculture et le secteur agroalimentaire sont à nouveau les secteurs qui doivent faire les frais d'économies. Nous en avons assez des chantages effectués sur notre dos et visant cette fois le cœur même de son avenir, soit la recherche dans le secteur primaire et les activités des sociétés et entreprises travaillant en étroite collaboration. Le partenariat public-privé est menacé. Si restructuration il doit y avoir, qu'elle soit, mais qu'elle ne se fasse pas par la menace de l'abandon de secteurs de recherche entiers primordiaux pour notre agriculture et pour des nombreuses entreprises en amont et en aval. Par cette résolution, nous demandons aux responsables de revoir leur plan de restructuration et de mettre leurs objectifs de notre agriculture et de ses partenaires pour une production des denrées alimentaires durables, de qualité, saine et de proximité. Merci de soutenir la résolution.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et voisin direct d'Agroscope à Posieux. Je prends la parole à titre individuel. Si chaque restructuration paraît sévère pour les gens concernés, il n'en va pas autrement pour la recherche agronomique. Que dire de la base de l'agriculture, qui depuis plus de 20 ans subit des restructurations sévères tous les 4 ans. Je vais soutenir du bout des lèvres cette résolution, mais j'attends aussi de la part des collaborateurs d'Agroscope, qui travaillent pour les agriculteurs, leur soutien quand les périodes sont difficiles comme la crise que connaît l'agriculture actuellement.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je ne voulais pas prendre la parole, mais lorsque j'entends les intervenants dans ce Parlement, je ne peux vous cacher ma surprise de constater le paradoxe auquel nous sommes confrontés. On est ici même en train de parler d'affaires fédérales. Je demanderai déjà à chacun d'interpeller leurs propres parlementaires pour qu'ils défendent les postes de travail qui sont ici en jeu à Fribourg. Et j'aimerais simplement rappeler aussi que ces décisions émanent d'une majorité et quand on demande de défendre des postes ou de développer la recherche ou d'autres choses, on essuie trop souvent des refus. En l'état, comme on n'a aucun pouvoir sur la volonté de la Confédération, pour la recherche, oui, mais moi, je ne dirai pas oui du bout des lèvres; je préfère m'abstenir.

Le Président. M^{me} la Directrice, le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur le contenu d'une résolution, mais en tant que ministre de l'agriculture, si vous avez quelques informations à nous donner, c'est volontiers que je vous donne la parole.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne me prononcerai pas sur la résolution ni

sur la méthode choisie par Agroscope pour gérer son personnel et se réorganiser, car le Conseil d'Etat a jusqu'à présent renoncé, à part des questions qu'il a posées directement à Agroscope, à s'immiscer dans la gestion de la Confédération. Nous devons garder de bonnes relations avec les cadres de tous les échelons pour continuer à faire progresser le projet de campus agroalimentaire à Posieux. Pour information, le projet que vous avez voté de 70 millions de frs, avec le déplacement de l'Institut des denrées alimentaires de Liebefeld à Posieux, prévoyait initialement 175 collaborateurs. En fait, il y en aura 65 de plus qui vont venir dans le canton de Fribourg. Nous arrivons, quant aux collaborateurs prévus à Fribourg, dus aux restructurations, à un chiffre de l'ordre de 230 à 240 employés. Nous devons comme canton nous battre surtout pour le suivi des projets en cours, en particulier des projets de centre international du lait cru et du développement du campus agroalimentaire pour la nutrition. Dans ce sens, j'étais satisfaite de pouvoir vous entendre dans le débat pour moduler la prise de position du Conseil d'Etat qui devra être faite, si jamais la résolution est acceptée.

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 68 voix contre 1. Il y a 16 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wae-

ber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 68.*

A voté non:

Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total: 16.*

Résolution 2016-GC-50 Emmanuelle Kaelin Murith/Stéphane Peiry Soutien à la réforme de la fiscalité des immeubles agricoles¹

Prise en considération

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, je précise que je n'ai pas de lien personnel avec cet objet. Je peux avoir un lien professionnel comme propriétaire d'une fiduciaire, où des contribuables agriculteurs pourraient me consulter à ce sujet. Le projet de loi découlant de la motion Müller sur la fiscalité des immeubles agricoles est actuellement en traitement auprès des Chambres fédérales. Ce projet de loi demande que le gain réalisé lors de l'aliénation d'un immeuble agricole en zone à bâtir, y compris lors du transfert de la fortune commerciale dans la fortune privée, soit soumis à l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence des dépenses d'investissement, comme c'était le cas avant que le Tribunal fédéral ne rende un arrêt le 2 décembre 2011. La question en soi est très technique, mais ce qu'il faut retenir, c'est que cet arrêt du Tribunal fédéral du 2 décembre 2011 crée d'énormes problèmes au sein du monde agricole, en particulier lorsqu'il y a cessation d'activités et que des immeubles non soumis au droit foncier rural sont transférés dans la fortune privée de l'agriculteur. Dans ce cas, les immeubles sont évalués par l'autorité fiscale en leur valeur vénale et la différence entre cette valeur vénale et la valeur fiscalement déterminante est soumise à l'impôt sur le revenu au niveau communal, cantonal et fédéral, ce qui peut représenter un taux de 35%. A cela s'ajoute aussi l'AVS de 9,7% et vous constaterez que nous arrivons à taux d'imposition confiscatoire, AVS comprise, de près de 45% sans que l'agriculteur n'ait encaissé un seul franc, s'il y a simplement transfert de la fortune commerciale dans la fortune privée. Dans bon nombre de cas, les agriculteurs concernés ne disposent pas des fonds nécessaires pour s'acquitter d'un impôt de 45%

sur la plus-value et dans des cas, certains sont réduits à devoir emprunter pour payer des impôts. Ce projet de loi a été définitivement accepté par le Conseil national lors de sa session du 27 avril dernier. Il doit encore être accepté par la Chambre des cantons lors de sa session d'automne. Vous le savez, l'agriculture est un secteur économique important pour notre canton. La nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral de 2011 a eu des conséquences dévastatrices et a aggravé des situations souvent précaires dans lesquelles se trouvent les familles agricoles concernées. L'adoption du projet de loi «Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles» est d'importance primordiale pour l'agriculture de notre canton. Et vu l'importance de ce secteur économique dans notre canton, nous demandons, par l'intermédiaire de la présente résolution, que le Grand Conseil du canton de Fribourg exprime publiquement son soutien à l'adoption du projet de loi sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles par la Chambre des cantons.

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 60 voix contre 9. Il y a 10 abstentions.
- > Le Grand Conseil exprime ainsi publiquement son soutien à l'adoption du projet de loi sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles par le Conseil des Etats.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 60.*

¹ Déposée et développée le 12 mai 2016, BGC pp. 1597ss.

Ont voté non:

Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB). *Total: 10.*

Motion 2015-GC-134 Markus Bapst/ André Schneuwly Révision de la loi sur les agglomérations¹

Prise en considération

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). D'abord mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'Agglomération encore pour quelques mois et citoyen de la seule commune germanophone de cette Agglomération de Fribourg. Nous venons d'approuver la loi sur la fusion du Grand Fribourg. Nous venons de préparer le terrain pour un centre cantonal formé d'une seule commune qui gagnera une grande importance économique et politique. Cette nouvelle commune sera une nouvelle donnée non seulement pour l'Agglomération, mais également, on l'a entendu ce matin, pour le développement du canton. Notre motion n'a pas seulement comme but de motiver quelques communes singinoises d'adhérer à l'Agglomération ou de motiver ma commune à rester dans l'Agglomération. Non, la motion vise plus. Elle vise, par le biais de la révision de la loi, de pérenniser cette Agglomération de Fribourg, car je reste personnellement convaincu que cette forme de collaboration au centre est la bonne réponse pour l'avenir de la région urbaine, mais également du canton. L'Agglo qui sera constituée après une fusion du Grand Fribourg, peut-être encore de 2 communes satellites, n'a à mon avis pas d'avenir et il faut donc agir. Nous parlons toujours d'un centre cantonal fort. Une grande commune fusionnée au centre avec 1 ou 2 satellites autour d'elle ne pourra pas jouer ce rôle de centre cantonal fort. Une telle entité est vouée, à mon avis, à l'échec.

Wir brauchen also neben einer starken, grossen Zentrums-gemeinde eine vergrösserte Agglomeration, damit diese auch in Zukunft weiterbestehen kann. Die Agglomerationspolitik des Bundes unterstützt nämlich in Zukunft vermutlich nur noch grössere Gebilde als unseres. Der Bund hat ja bereits signalisiert, dass dieses zu klein ist. Der statistische Perimeter umfasst rund 30 Gemeinden, davon auch mehrere deutschsprachige.

Hier komme ich zu einem weiteren Kernelement. Will man wirklich eine zweisprachige Stadt und Agglomeration fördern, wird es unumgänglich sein, dass neben Düdingen auch andere deutschsprachige Gemeinden in den Perimeter aufgenommen werden können. Diese müssen hierfür natürlich auch eine positive Motivation haben. Es muss also ein echtes Geben und Nehmen entstehen, und die Mitgliedgemeinden müssen eine relativ grosse Selbständigkeit und Handlungsfreiheit behalten. Damit das Gleichgewicht mit eigenständigen Gebieten auch ausserhalb der Agglomeration erhalten werden kann, muss auch die Zusammenarbeit mit dem Rest des Kantons gefördert werden.

Für die Vergrösserung des Agglomerationsperimeters sprechen noch andere Gründe. Die gemeinsamen Aufgaben der Raum- und Verkehrsplanung müssen unbedingt regional überlegt werden, eine einzelne Gemeinde ist hierfür zu klein. Die Diskussion rund um die Agglomeration hat eine – wie gesagt – starke strategische Komponente. Sie wird die Diskussion um die territoriale Gliederung des Kantons neu beleben. Ich sehe darin ein grosses Potential, um den Kanton insgesamt wirtschaftlich, gesellschaftlich und politisch zu dynamisieren und ihn so für die weitere Zukunft fit zu machen.

Antoine de Saint-Exupéry hat geschrieben: «Die Zukunft soll man nicht voraussehen wollen, sondern möglich machen.» Ich lade Sie in diesem Sinne ein, unserer Motion zuzustimmen und der Diskussion um die Zukunft des Kantons neue Dynamik zu verleihen. Ein Engagement hierfür lohnt sich allemal, auch wenn wir heute das Resultat nicht kennen.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre du comité de l'Agglomération de Fribourg. Mais finalement qu'est-ce qu'une agglomération? C'est une structure supracommunale qui s'occupe principalement d'aménagement et de transports, les deux étant intimement liés. Aujourd'hui, il n'est pas possible d'avoir un aménagement correct dans une région sans avoir une vision globale établie de façon concertée et coordonnée par-dessus les limites communales, par ailleurs actuellement largement désuètes. Or, nous avons, en ce qui concerne l'Agglomération de Fribourg, un problème de taille. Selon l'Office fédéral de la statistique, le territoire dense couvre pratiquement tout le district de la Sarine, plus une partie de la Singine. C'est donc à cette échelle que nous devons travailler. Permettez-moi une anecdote personnelle: lorsque nous sommes allés à Berne défendre le projet d'agglomération de deuxième génération, reproche nous a été fait sur l'étroitesse du périmètre. C'est alors que nous avons évoqué les plans du préfet validés ensuite par la DIAF. Ces plans décrivaient les communes qui allaient fusionner et qui allaient donc par osmose rejoindre l'Agglomération. Malheureusement, les régions définies par ces plans n'ont pas toutes fusionné, comme elles auraient dû le faire, à cause du manque de vision de certains conseillers communaux. Nous allons donc vers la même problématique

¹ Déposée et développée le 13 octobre 2015, BGC pp. 2045ss; réponse du Conseil d'Etat le 29 février 2016, BGC pp. 1583ss.

pour les projets de troisième agglomération et ceci tant que le contour de l'Agglomération se confinera à son carcan de 10 communes. Le PS a toujours soutenu l'idée que l'union faisait la force. Il soutient donc l'agrandissement du territoire dense qui devrait être composé d'un centre fort, lequel va voir le jour grâce à la votation d'aujourd'hui, et de régions aimantées au nombril que sera ce centre cantonal fort. Et ce ne sont ni les préfets ni la DIAF qui me contrediront. Lorsqu'on regarde la topographie du territoire dense des berges de la Sarine vues d'hélicoptère, on ne voit guère de frontières linguistiques. Les motionnaires relèvent donc justement que les limites de l'Agglomération doivent englober des communes telle que Tafers. Il ne s'agit pas d'annexion, mais d'étendre une collaboration absolument nécessaire si l'on veut façonner un environnement où la qualité de vie serait augmentée. Concernant le parallélisme entre le projet de fusion et la modification de la loi sur les agglomérations, il faut certes les travailler simultanément, mais il ne faut pas les lier, afin de ne pas compliquer les procédures. Avec ces considérations, le groupe PS soutiendra la motion.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la motion traitant de la révision de la loi sur les agglomérations. Il est question notamment, selon les motionnaires, d'entrevoir une extension du périmètre de l'Agglo avec un noyau central et une région périphérique élargie ainsi qu'une adaptation des tâches des communes membres. Il est relevé que l'objectif visé tend vers le périmètre qui avait été défini par l'Office fédéral de la statistique, mais qu'un déséquilibre est programmé en cas de fusion du Grand Fribourg. Ce déséquilibre ainsi créé ira automatiquement vers une extension de l'Agglo. D'autre part, la situation du gain pour les communes germanophones n'est pas satisfaisante. Les intervenants souhaitent dès lors intégrer d'autres communes de la région Sense. C'est peut-être une bonne chose. Le fait important de cette motion est que les tâches assumées par l'Agglo ne soient plus combattues par d'autres communes membres, mais que celles-ci devraient participer impérativement aux tâches d'aménagement du territoire et de la mobilité. Le Conseil d'Etat estime pertinent d'examiner les propositions des intervenants, notamment après la constitution d'un noyau de communes prêtes à collaborer. Il prévoit également, au cas où des blocages voyaient le jour, par exemple des oppositions lardées de certains, d'ouvrir une procédure extraordinaire afin de ne pas instaurer un système à la carte. L'Agglo, après l'éventuelle fusion du Grand Fribourg, pourrait même, après son élargissement, gérer plus de tâches régionales et réaliser des projets notamment en infrastructures. A ce sujet, ancien conseiller de l'Agglo, j'avais déposé une motion avec M. Clerc, que vous avez vu tout à l'heure sur la tribune, pour le développement d'infrastructures sportives régionales. Malheureusement, cette motion n'avait pas été retenue. Il serait donc utile d'y repenser aujourd'hui. Notons enfin que le Conseil d'Etat rappelle que la DIAF, avec le concours de M. le Préfet

de la Sarine, a mis sur pied une organisation de projets destinée à revoir la loi sur les agglomérations et que les travaux préparatoires sont en cours. Les propositions des motionnaires seront donc ainsi pris en compte. Je relève, pour terminer, que le groupe UDC, dans l'attente de l'éventuelle fusion du Grand Fribourg, se pose la question de savoir s'il est vraiment utile et urgent d'élargir le périmètre de l'Agglomération. Il nous semble important à notre avis que ces 2 entités coexistent rapidement afin d'assurer le développement et le positionnement du canton. Pour cela, il faut d'abord que la fusion réussisse et fonctionne. Comme la situation n'est pas encore aboutie, la majorité de mon groupe va refuser la transmission de cette motion.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Les membres du groupe PDC ont été attentifs aux divers souhaits des motionnaires Bapst et Schnewly. Leurs souhaits seraient de voir s'étendre le périmètre de l'Agglomération comportant un noyau central et une région périphérique élargie ainsi qu'une adaptation individuelle des tâches aux besoins des communes membres. Les motionnaires constatent qu'un agrandissement de l'Agglomération de Fribourg est nécessaire afin d'assurer le succès des prochains programmes et de leur financement fédéral à l'horizon du PA3 et nous pouvons comprendre et partager ce souhait. Nous comprenons aussi que la situation de la commune des motionnaires de Düdingen, seule commune germanophone de l'Agglo, n'est pas satisfaisante pour assurer le développement d'une agglomération bilingue. Nous partageons leur avis lorsqu'ils souhaitent intégrer d'autres communes alémaniques au projet. Peut-être aussi d'autres communes du district de la Sarine devraient également se joindre au périmètre de l'Agglo. Cependant, cet élargissement aura aussi des incidences sur les cercles électoraux et sur une nouvelle vision de la territorialité du canton. Cette remarque a également son importance. Pour toutes ces raisons, les membres du groupe PDC soutiendront cette motion et je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, de faire de même.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Les sujets de fusion et d'agglomération sont à l'ordre du jour, car ils reflètent la réalité de notre société qui est en mouvement presque perpétuel. Il faut trouver une réponse aux besoins de la population et une juste répartition des tâches entre les utilisateurs et les contribuables. Comme nous avons pu le relever lors de l'examen du postulat 2013-GC-69, l'extension de l'Agglomération est une porte qui est toujours restée ouverte à toutes les communes périphériques; l'agglomération ne s'y est jamais opposée. Si elle n'a pas eu lieu, c'est plutôt faute de candidats. C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance dans cette réponse que le Conseil d'Etat, contrairement à ce qu'il soutenait dans sa réponse au postulat, n'est plus favorable à une agglomération à deux cercles où le cercle externe ne contribuerait pas à la même hauteur que celle du cercle interne pour les mêmes prestations. Nous partageons l'avis que l'Agglomération doit avancer de concert avec la fusion et ainsi ne pas

donner l'impression que certaines communes sont laissées de côté dans le développement de la Sarine. C'est ainsi que nous pourrions mettre fin au comportement de passagers clandestins qui est désagréable pour tous. Le Conseil fédéral assure qu'il y aurait un lien entre l'obtention de subventions de la Confédération et l'agrandissement du périmètre de notre Agglomération. Or, à ma connaissance, ce fonds fédéral pour les agglomérations est vide. M^{me} la Conseillère d'Etat, pourriez-vous apporter des assurances sur ce point? C'est avec ces considérations que le PLR acceptera la transmission de cette motion.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis und ich unterstützen diese Motion einstimmig. Das Agglomerationsgesetz muss überarbeitet und den gegenwärtigen Gegebenheiten angepasst werden. Die Erfahrungen der 8 Jahre müssen einbezogen werden. Die Antwort des Staates bestätigt die Anliegen der Motionäre, und wir haben heute bereits viele unterstützende Voten gehört.

Aus meiner Sicht und aus der Sicht des Mitte-Links-Bündnisses hier nochmals kurz unsere Argumente:

Wir unterstützen, dass der Perimeter der Agglomeration vergrößert werden muss. Wir denken, dass die Agglomeration vor allem auch die Aufgabenbereiche Raumplanung, Mobilität, Umweltschutz und möglicherweise auch die Kultur überregional bearbeiten sollte. Wir möchten, dass die Agglomeration durch eine Vergrößerung weiterhin von den Bundesgeldern profitiert.

Nous sommes également d'accord que cela ne peut pas être un système à la carte où chaque commune choisit ce qui lui plaît. Nous aimerions aussi que Guin et d'autres communes alémaniques participent à l'Agglomération après 2023, avec une population qui soutient l'Agglomération. Nous pensons aussi qu'il faut avoir le courage de repenser la structure de l'Agglomération de Fribourg. Et encore un commentaire personnel: l'assemblée communale de Guin a donné un signe fort pour l'Agglomération en disant oui pour la construction d'un pont pour les vélos et les piétons avec un montant de 4,5 millions de frs. La transagglomération Matran-Düdingen est bien partie. Construction encore pour le lien entre les communes avec la reconstruction de la loi sur les agglomérations. Nous vous invitons à soutenir la motion.

Le Président. Nous allons faire un grand effort pour soutenir cette motion dans ce sens-là.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aurais bien aimé voir un rapporteur, puisque cela aurait signifié que le projet de révision de la loi sur les agglomérations était déjà en cours, mais nous n'en sommes pas là. Le sujet de la révision de la loi sur les agglomérations est intimement lié à celui de la loi que vous venez de voter. Le Conseil d'Etat l'a relevé à plusieurs reprises: la fusion du Grand Fribourg devra nécessairement s'accompagner

d'une réforme de l'Agglomération de Fribourg, sous peine de bloquer irrémédiablement son fonctionnement. Ce n'est pas le seul argument en faveur d'une telle réforme. Comme le Gouvernement l'a rappelé dans son rapport sur le postulat de MM. les Députés Schneuwly et Bapst, le périmètre de l'Agglomération de Fribourg est aujourd'hui trop limité, notamment par rapport à celui retenu par l'Office fédéral de la statistique, comme l'ont relevé les députés Piller et Gander. Il s'agit ici de viser à terme des investissements dans un périmètre fonctionnel. C'est ce que demande la Confédération dans ces projets d'agglomération. Cette situation risque de péjorer les chances de succès des projets d'agglomération à venir pour obtenir un soutien de la Confédération et risque plus généralement de menacer l'efficacité de mesures prises à une échelle trop limitée. L'actuelle loi sur les agglomérations laisse une grande marge de manœuvre aux agglomérations. Il revient à l'Agglomération de Fribourg d'examiner l'usage qu'elle peut faire de cette marge de manœuvre pour relever les défis de demain. Mais il appartient au canton de donner un cadre renouvelé aux agglomérations pour leur donner de nouveaux moyens et surtout pour lever les obstacles inutiles.

Dans ce sens, différents obstacles, comme l'unanimité demandée pour les tâches supplémentaires par exemple pour introduire le sport dans les tâches de l'Agglomération, pourraient être levés. Je ne comprends donc pas bien la position de M. le Député Gander, puisque cette démarche irait dans le sens de sa précédente initiative. Avec la loi sur les agglomérations, la première de Suisse, le canton de Fribourg a fait œuvre de pionnier il y a 20 ans. Bien des choses ont changé depuis, notamment avec la mise en œuvre de la politique fédérale des agglomérations et ses importants moyens financiers. Dans ce cadre, je souhaiterais répondre à la Députée de Weck qu'effectivement, le fonds des agglomérations a baissé, mais qu'il y a vraisemblablement repris par le fonds FORTA; et nous sommes actuellement en attente des différentes dispositions financières, mais il n'y a de manière générale aucun indice qui permette de dire qu'il n'y aura plus d'argent pour les projets d'agglomération. Notre législation doit s'adapter à ces évolutions. La présente motion rejoint d'ailleurs les conclusions du rapport que je citais tout à l'heure sur la base duquel ma Direction travaille déjà à une révision de la loi sur les agglomérations. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous appelle à prendre la présente motion en considération. J'aimerais juste ajouter que le Conseil d'Etat n'a pas changé d'avis entre le postulat et la motion. C'est une façon différente de formuler, mais l'essentiel est de permettre à l'agglomération d'évoluer.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 59 voix contre 12. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 59.*

Ont voté non:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 12.*

—

Clôture de la session

> La séance est levée à 12h10.

Le Président:

Benoît REY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—